

Journal

Journal de la **FFSB**

Belgique - Belgique
P.P.
1050 Bruxelles 5
BC 0491

Trimestriel : Avril / Mai / Juin 2004

Numéro 82



Supplément Dossiers techniques n° 1: Implants cochléaires et systèmes FM



L'implant cochléaire et l'enfant sourd

Les questions éthiques

Bureau de dépôt : Bruxelles 5 / Chaussée de Boondael 55

FFSB

FEDERATION FRANCOPHONE
DES SOURDS DE BELGIQUE

Sommaire

Le mot de la rédaction.....	3
Les nouvelles de la FFSB.....	3
L'enfant sourd et l'implant cochléaire	
Le mythe de l'enfant entendant.....	4
Le français oral et/ou la langue des signes.....	4
Problème d'identité.....	5
Sports et implant cochléaire.....	5
L'implant cochléaire, solution à la surdité ?...	6
Conclusions.....	7
Fête : Reconnaissance de la langue des signes....	8
Le Geste qui Sauve	
Les principaux changements au code de la route - Partie 1.....	10
Santé	
Qu'est-ce l'allergie?	11
Internet	
Les vrais virus, les fausses informations et alertes.....	12
Agenda des associations affiliées.....	14
Mots croisés du CFLS n° 64.....	16
Culture / Loisirs.....	17
Aides techniques	
Cœur à Cœur / Vidéophonie / RNID.....	18
9 mai : match de foot.....	19
Du côté de l'emploi	
Vous avez dit « Réseau » ?.....	20
Un Réseau pour et avec le chercheur d'emploi handicapé.....	20
Groupe Pression TV.....	21
Volet social	
Ateliers d'informations.....	22
Un dialogue de « sourds ».....	24
« Bruxeller » en langue des signes.....	24
Revue de presse.....	25
Echos.....	26
Annonces / Courrier.....	26
Carte membre de la FFSB.....	27
Solutions des mots croisés n°63.....	27
Signes de foi.....	27

Abonnement au Sournal

Le Comité de Rédaction vous remercie du soutien que vous voudrez bien lui apporter en vous abonnant et en versant la somme correspondante au compte de Sournal:
068-2030854-89

10 euros pour l'abonnement d'un an
15 euros ou plus comme abonné de soutien
20 euros pour l'étranger par mandat postal

Sournal

Journal de la FFSB

Trimestriel d'éducation permanente
édité par la FÉDÉRATION FRANCOPHONE
DES SOURDS DE BELGIQUE

Rue Van Eyck, 11A / 4
1050 Bruxelles - Belgique

Fax: +32 (0)2 644 68 44
Tél.: + 32 (0)2 644 69 01
E-mail : sournal@ffsb.be
Site web : www.ffsb.be

Spécialisé dans le domaine de la surdité, Sournal traite de divers sujets généraux et fait part des initiatives prises en faveur des sourds et malentendants. Porte-parole de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, tout en conservant son indépendance rédactionnelle, Sournal remplit une mission positive, préventive et constructive. Il favorise ainsi la construction d'un terrain de réflexion, d'entente et d'action entre les sourds, malentendants et entendants.

Comité du Sournal

Brigitte BENNERT
Thomas BRUNEAU
Alfred FIÉVET
Martine FRAITURE
Christelle BALARD

Rédacteurs

Jean-Louis BRASSIENE
Nathalie DESSART
David DUDING
Martine FRAITURE
Lydia LALLEMAND
Pierre LELEUX
Muriel PREVÔT

Pascale VAN DER BELEN
Frédérique VAN EVELGHEM
Dimitri VAN WEYENBERGH

Rédacteur principal

Thomas BRUNEAU

Editrice responsable

Martine FRAITURE

Dessins

Serdu

Mise en page

Thomas BRUNEAU

Imprimeur

Publiprim

Articles et réactions de nos lecteurs

N'oubliez pas d'envoyer vos articles et/ou réactions avant le **21 mai 2004**.

Par courrier: Sournal, rue Van Eyck 11A/4
1050 Bruxelles

Par fax: 02 644 68 44

Par E-mail: sournal@ffsb.be

Nous tenons à ce que les articles soient bien rédigés.

LE CONTENU ET LE TON DES
ARTICLES / RÉACTIONS
N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS !



Le mot de la rédaction

L'Union européenne finance le projet «Bionic Ear» (Oreille bionique) à concurrence de 1,53 millions d'euros échelonnés sur une durée de 4 ans. Après des animaux atteints d'une surdité pathologique, les chercheurs ont réussi à introduire des cellules souches de l'oreille interne pour remplacer les cellules endommagées. En complément, ils implantent des composants électroniques directement sur les neurones sensoriels.

Une fois encore, des sourds crieront à l'atteinte contre leur identité. Si ce procédé devient utilisable chez l'homme, la langue des signes et la culture sourde pourraient essayer un sérieux coup de semonce. D'autant plus que le résultat de cette intervention médicale serait invisible contrairement à l'implant cochléaire.

Que faire? Lutter contre le projet «Bionic Ear»? Ce serait vain si nous en jugeons notre impuissance face à l'utilisation croissante de l'implant cochléaire. Si nous voulons préserver la langue des signes, il faut la valoriser, non chacun de son côté mais ensemble. Cette valorisation n'est possible que si nous apportons notre soutien à des projets permettant l'utilisation optimale de la langue des signes. Hélas, pour ne citer que celui-là, l'interprétation en ligne tarde d'être lancée à cause des réticences de quelques personnes impliquées. Nous soupçonnons que derrière ces circonspections se cachent quelques intérêts purement personnels voire financiers.

Avec une telle attitude, nous oublions que nous agissons pour les sourds et non pour nous-mêmes. Nous sommes d'ailleurs très peu à travailler pour eux. En laissant place à notre propre individualité, ne devrions-nous pas nous attendre à une multiplication chaotique d'actions qui se ressemblent mais qui ne s'assemblent pas? Avec de tels projets si peu fédérateurs, serions-nous à même de valoriser efficacement l'utilisation de la langue des signes? Ou plutôt resterons toujours victimes de la philosophie ambiante de notre société qui se résume en «chacun pour soi» ?

Thomas BRUNEAU

Les nouvelles de la FFSB



La FFSB a marqué le début de l'année en organisant deux fêtes de la Langue des Signes dans les salles prestigieuses des Hôtels de Ville de Bruxelles et de Liège, lesquelles ont réuni plus de 270 personnalités du monde politique et de la communauté des sourds.

D'autre part, nous apprenons avec plaisir que la langue des signes française sera bientôt reconnue en France. L'amendement n° 132 a été approuvé au Sénat et sera discuté à l'Assemblée Nationale dans quelques semaines.

Concernant la reconnaissance de notre langue des signes le 21 octobre 2003, je voudrais vous rappeler qu'elle est surtout symbolique et n'ouvre pas automatiquement des portes. Je vous donne deux exemples récents.

Lors de l'attribution de postes ACS par le Gouvernement bruxellois dont les associations de handicapés seront prioritaires, la FFSB avait introduit un dossier pour un coordinateur et un employé polyvalent. Notre dossier a été rejeté, mais d'une façon très très étrange ...

Tout dernièrement, le Ministre de l'audiovisuel est tombé et est remplacé (c'est le 3e). Et les médias ont donné une liste de dossiers importants en suspens et nous avons pu constater que le dossier sur l'accessibilité à la chaîne publique pour les sourds et malentendants n'y figure même pas. Nous avons également dû refaire le dossier pour la énième fois ...

Et pourtant, les élections sont proches. Sans doute que des fonds vont être débloqués pour nous permettre de suivre les débats et de savoir pour qui voter et qu'ensuite, tout redeviendra comme avant. C'est une situation que nous ne pouvons plus accepter.

C'est pourquoi, il est très important que tous les sourds et malentendants ainsi que leurs proches et les professionnels se soutiennent pour des projets communs. Je ne pense pas uniquement à la télévision mais aussi aux centres et associations pour sourds. Elles ont un rôle social très important car elles permettent des rencontres et des échanges enrichissants.

Je le répète encore, la FFSB a besoin de vous. Engagez-vous, soit pour le long ou moyen terme, soit ponctuellement. Mais engagez-vous! Car nous ne pouvons nous permettre de rester passifs pendant que les autres s'en chargent.

En attendant les débats politiques que la FFSB organisera avec la collaboration des associations, je vous donne déjà rendez-vous pour le dimanche 9 mai au Stade de Visé (voir page 19) pour un match de football qui opposera les anciennes vedettes du Standard contre celles du FC Liégeois et dont les recettes serviront à l'éducation des enfants sourds.

Martine

Pour soutenir la FFSB

Vous bénéficierez de l'immunité fiscale pour tout don supérieur ou égal à 30 euros. Sans votre soutien, la FFSB sera dans l'impossibilité de continuer le combat mené depuis tant d'années.

Notre compte est: 310-0266448-75

Merci de ne pas nous oublier



L'enfant sourd et l'implant cochléaire

Thomas Bruneau

S'il est vrai que l'implant cochléaire permet à des enfants sourds profonds d'avoir un accès au monde sonore, surtout verbal, il n'en demeure pas moins qu'il soulève quelques inquiétudes. Souvent, on classe arbitrairement les interrogations entre deux antagonismes : pour ou contre l'implant. Derrière cette dualité, ne se cache-t-il pas l'héritage du Congrès de Milan qui en 1880 a interdit l'utilisation de la langue des signes dans l'enseignement pour sourds ? L'opposition oralisme/langue des signes ne se retrouve-t-il pas encore une fois autour de l'implant cochléaire ?

Le mythe de l'enfant entendant

Lorsque les parents entendants prennent conscience que leur enfant est sourd, c'est comme si tout un pan de leurs espoirs s'effondrait. Ils ont le sentiment que leur enfant est privé d'un moyen de réception permettant d'établir une communication.

Puisqu'il manque quelque chose à leur bambin, il faut chercher à le rétablir. Après divers examens médicaux, le diagnostic tombe : l'enfant peut être implanté. Mais il faut faire vite, avant l'âge de deux ans c'est-à-dire dans sa période d'acquisition du langage. Se profile ainsi l'espoir de restituer l'ouïe à leur enfant et, par-là, l'illusion de le faire devenir entendant. C'est le mythe de l'enfant entendant.

Comme l'ont témoigné les parents de Guillaume VALENTIN, l'implant leur paraissait comme une solution miracle. Petit à petit, ils se sont aperçus que cette technologie possédait ses propres limites et que leur enfant implanté, bien que percevant d'une façon acceptable le monde verbal, n'est pas comme les enfants parfaitement entendants.

Patricia RARY, mère également d'un enfant porteur d'un implant, souligne la nécessité de faire le deuil d'un enfant entendant et de rester conscient qu'un enfant implanté reste un enfant sourd. Les professionnels d'ailleurs ne s'en cachent pas : l'implant est une aide auditive et ne répare pas la surdité.

Ce mythe de l'enfant entendant peut également amener des parents à désirer que leur enfant soit implanté des deux oreilles. Le docteur MONDAIN, du Centre hospitalier universitaire de Montpellier, nous rappelle que l'implantation est une chirurgie «invasive» durant laquelle un corps étranger prend place dans le corps humain. Cette technique n'est pas sans conséquence : elle peut abîmer irréversiblement la cochlée. Il se pourrait que, dans l'avenir, on mette au point une technique qui nécessite une cochlée en parfait état. L'enfant ne pourrait donc pas en bénéficier avec ces deux implants...

Seulement «si l'enfant est implanté d'une oreille ou des deux, diront certains, c'est la mort de la langue des signes». Cette affirmation est épineuse mais qu'en est-il en réalité ?



Michel MONDAIN



Sonia DEMANEZ



Naïma DEGGOUJ

Le français oral et/ou la langue des signes

La généralisation croissante de l'implant cochléaire chez les enfants sourds profonds constitue-t-elle une menace pour la communauté sourde, sa langue de signes et sa culture ? Tout comme le dit très bien Madame DEMANEZ (Centre Médical d'Audiophonologie de Montégny), il faut encore définir ce qu'est la culture sourde et ce qu'est la culture entendant.

Concernant la disparition annoncée de la langue des signes, tout ce que l'on peut prétendre c'est que ce n'est pas pour demain. Il est vrai qu'en prenant la lourde décision d'implanter leur enfant, les parents se dirigent généralement vers la solution de l'oralisme. De cette manière, ils projettent que leur enfant évoluera normalement au sein du monde des entendants. C'est un choix éducatif comme un autre, nous nous réserverons de le blâmer.

Ce choix n'empêche pas l'apprentissage de la langue des signes : c'est une manière de dépasser la dualité oralisme / langue des signes. Les parents précités (M. et Mme VALENTIN et Mme RARY) ont tous appris la langue des signes. Comme nous l'avons vu, ils sont conscients des limites de l'implant. Ils comprennent donc que l'enfant sourd a besoin

des signes

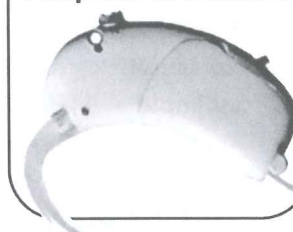
d'une certaine communication visuelle.

Nous ne nous leurrerons tout de même pas : devant le temps et les efforts que demandent l'apprentissage de la langue des signes, des parents baissent les bras. C'est pour cette raison que l'intervention des pouvoirs publics serait la bienvenue afin de donner des facilités horaires à ceux qui voudraient suivre des cours de langue des signes.

À l'instar de Mme DEMANEZ, les professionnels comme M. MONDAIN et Mme DEGGOUJ, tout en insistant qu'il faut donner tous les moyens pour que l'enfant implanté acquière le langage parlé dans les meilleures conditions possibles, ne rejettent pas la communication en langue des signes. Pour eux c'est une sécurité au cas où l'implant serait un échec. Ils envisagent également l'éventualité que l'implanté refuse l'oralisme et veut communiquer en langue des signes.

Cela ne va-t-il pas entraîner quelques difficultés quant à la construction de sa propre identité ?

Le contour externe (ou processeur vocal) se met sur le pavillon de l'oreille. Cette interface amovible transmet via l'aimant (forme ronde) les informations sonores à l'implant cochléaire.



Sports et implant cochléaire

Afin de répondre à une question couramment posée par les patients implantés ou les parents d'enfants implantés, voici quelques conseils pour la pratique d'un sport.

Il n'y a pas de contre-indication formelle à la pratique d'un sport.

Toutefois, certains sports sont déconseillés car il y a un risque important de coups sur l'oreille, de chutes ou des problèmes d'aérations de l'oreille moyenne.

D'autres sports nécessitent l'enlèvement de la partie externe ou processeur vocal pour des raisons d'humidité.

Et enfin, il y a les sports pour lesquels une protection supplémentaire au processeur vocal est

Problème d'identité

Si on en croit l'étude réalisée par l'hôpital Saint-Luc auprès des adolescents implantés - qui nous est communiquée par le docteur DEGGOUJ - il existe une majorité qui se considère «biculturelle», comme faisant partie en même temps du monde des entendants et celui des sourds. Cette perception identitaire est très proche de celle des malentendants appareillés de prothèses externes.

Cette statistique est très intéressante car elle signifie qu'une grande partie des adolescents implantés, alors en pleine construction de leur identité, s'acceptent comme sourds et se sentent à l'aise aussi bien avec les entendants qu'avec les sourds. Cela laisse présager un tout nouveau visage de la communauté sourde - la langue des signes ayant toujours sa place - et non sa disparition pure et simple.

conseillé.

Exemples :

- Le port d'un embout (pièce d'oreille) pour maintenir le processeur vocal en place lors de mouvements brusques.

- Le port d'un bonnet, d'un bandeau pour éviter de perdre le processeur vocal lors de chutes.

- Le port d'un casque - L'ajout d'une "jacket" prévue pour les Esprit 3G qui est une protection en plastique transparente contre l'humidité.

Sports déconseillés

Sports de combat :

- boxe et dérivés - karaté, judo, kendo et dérivés

- Plongée (risque de dépression dans l'oreille moyenne).

Sports autorisés sans processeur vocal

Natation et tous les sports nautiques avec risques de chutes : surf, ski nautique, planche à voile et dérivés.

Sports autorisés avec processeur vocal muni d'une protection adéquate

- Ski (bonnet ou casque + embout + jacket)

- Vélo & moto (casque + embout)

- Sports nautiques avec peu de risques de chutes voiliers et dérivés (bonnet + embout + jacket).

Tous les autres sports sont autorisés en portant le processeur vocal.

La liste ci-dessus n'étant pas exhaustive ou si vous avez le moindre doute, consultez l'audiologiste ou le médecin qui vous suit.



L'enfant sourd et l'implant cochléaire (suite)

Carte blanche à Dimitri Van Weyenbergh

L'implant cochléaire, solution à la surdité?

Les implants cochléaires sont souvent perçus comme étant la panacée «contre» la surdité, ce qui a pour résultante de dévaluer la surdité et les personnes sourdes.

Mais, simplement dit, que fait un implant cochléaire ? Il permet de percevoir des signaux audio et par-là donne la possibilité de les utiliser et de leur donner un sens. Le sens donné aux signaux varie grandement d'une personne à l'autre.

L'interaction avec le monde des entendants n'est pas uniquement liée à la parole ou aux signes, mais dépend également de la personnalité de la personne sourde, de la façon dont elle se perçoit, de sa capacité de communiquer, de son langage et de la manière dont elle entre en contact avec autrui, que ce soient des personnes sourdes ou entendants.

Y a-t'il des candidats idéaux à l'implant ?

A notre sens, toute personne utilisant le français en tant que langue première et quotidiennement exposée au langage oral. L'idéal serait que ces candidats aient également le soutien de leurs famille et amis ainsi que celui du système éducationnel.

Concernant les adultes, les personnes ayant le plus de chance de succès sont celles possédant une bonne mémoire sonore et utilisant régulièrement leurs restes auditifs à l'aide de prothèses auditives.

Il semble clair que les personnes qui ont tardivement perdu leur audition, et dont la mémoire auditive est intacte, ont un net avantage sur ceux qui n'ont pas eu l'opportunité d'apprendre le langage

parlé avant l'implantation.

La décision d'implanter un enfant est quant à elle, un processus complexe pour les parents, requérant certaines connaissances comme la faisabilité médicale, les options disponibles sur le développement au plan éducationnel, psychosocial et langagier. Les parents doivent également considérer les années de rééducation, d'accès aux services de soutien appropriés, incluant les ressources financières. Il n'y a donc pas de réponse simple et univoque s'appliquant à toutes les familles...

Les familles désirant implan-



possibilité d'entendre. Ce «n'est qu'un» outil de communication qui ne fournira pas une audition normale identique à celle d'un entendant.

Enfin, pouvoir entendre ne signifie pas la garantie d'acquisition du langage parlé pour un discours significatif.

Il a été démontré que l'implant fournit des gains extraordinaires aux candidats appropriés. Les enfants ayant reçus un implant cochléaire très jeunes, avec un suivi approprié, peuvent développer un niveau de langage similaire à celui des enfants entendants. Mais les porteurs d'un implant cochléaire - enfants ou adultes -, même au regard de leurs succès individuels, seront toujours face à certaines barrières auxquelles les personnes sourdes et malentendantes devront faire face

Il ne faut pas perdre non plus de vue que la richesse intérieure d'une personne sourde ou non, portant un implant ou non, ne dépend pas simplement de la faculté d'entendre ou de parler...

Certains accusent l'implant d'affecter psychologiquement celui qui le porte. Ce n'est pas la technologie qui détermine l'adaptation sociale... D'autres facteurs entrent en jeu et il n'y a donc pas de bonne ou mauvaise réponse...

A part le fait que c'est aux parents que revient le droit de décider ce qui est bon ou non pour leur

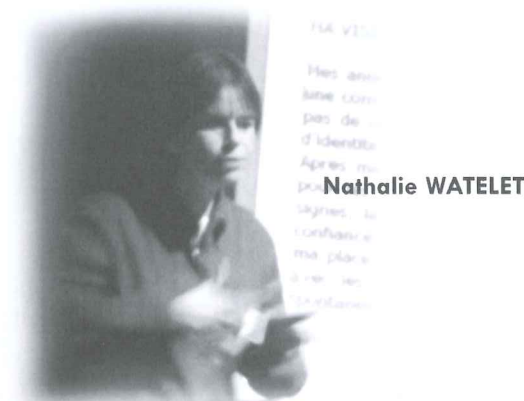
enfant, il semble important de préciser qu'à notre sens, apprendre la langue des signes ne relègue pas l'enfant au monde des sourds, comme il est encore communément pensé. De même, apprendre le langage oral ne le propulse pas automatiquement dans le monde des entendants. Bien des personnes sourdes signeuses ont pleinement développé le langage oral et signé et se font bien comprendre aussi bien dans le monde des sourds que celui des entendants.

Et la culture sourde ?

La culture sourde doit être vue dans le même sens que les autres cultures; ce qui signifie partager un langage défini, un héritage culturel et des normes en vigueur. Communiquer en langue des signes et partager des expériences est vital pour ceux qui se revendiquent de la culture sourde. De telles personnes s'intègrent également parfaitement dans le monde des entendants, contrairement à la croyance populaire stipulant que les mondes entendants et sourds sont totalement séparés.

Une personne sourde fait-elle automatiquement partie de la culture sourde ? A notre sens, cela dépend de la perspective de cette personne. Si un enfant ou adulte s'identifie à la culture sourde - qu'il soit porteur d'un implant ou non - alors il sera considéré comme étant une part de cette culture. C'est le sens de l'identification plutôt que le fait d'utiliser une technologie qui prime. Il ne faut pas non plus oublier que l'on trouve des adultes sourds, qui en sus de connaître les signes, oralisent, ne portent pas d'implant cochléaire et ne s'identifient pas à la culture sourde, malgré le fait qu'ils le soient eux-mêmes.

Dimitri Van Weyenbergh
Licencié et Maître en Sciences Politiques Internationales



Conclusions

Sept points sont à prendre en compte :

- 1) L'implant cochléaire n'est envisageable lorsque la prothèse conventionnelle (contour externe seul) est insuffisante ou lorsqu'on constate une surdité déclinante ;
- 2) Il faudrait encourager le dépistage auditif précoce afin que les parents puissent envisager une structure éducationnelle tant que l'enfant sourd est dans sa phase d'acquisition du langage ;
- 3) Aux parents : des informations complètes émanant des médecins, des implantés et des sourds leur permettant d'évaluer toutes les possibilités et le taux de réussite ;
- 4) Faire le deuil de l'enfant entendant ;
- 5) L'enfant implanté reste un enfant sourd, l'implant cochléaire constitue une aide auditive et ne répare en rien la surdité ;
- 6) Par sécurité, il est préférable que l'enfant implanté puisse utiliser aussi bien l'oralisme que la langue des signes.
- 7) La décision revient aux parents.

«Si l'implant est vu comme un appareil (similaire aux prothèses auditives) qui peut aider les sourds à avoir un meilleur accès au monde entendant plutôt que de changer les sourds en entendants, et si les systèmes éducatifs respectent la culture sourde et la langue des signes, la communauté sourde sera plus réceptive. Les sourds implantés doivent être accueillis par la communauté sourde car ils en ont autant besoin que les sourds. Il ne faut pas s'inquiéter de la diminution de la culture sourde mais il y aura sans doute de légères modifications» déclare la psychologue sourde, Nathalie WATELET. La vraie question est celle-ci : nous les entendants et les sourds, que faisons-nous pour agir positivement avec les personnes implantées ?



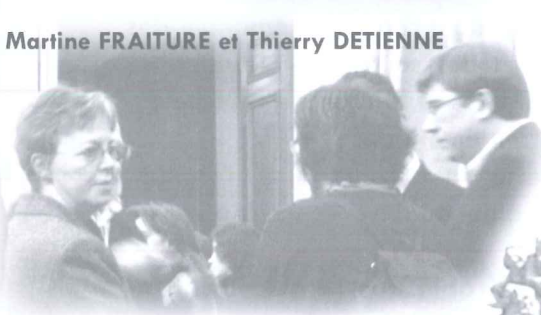
Les comédiennes
Muriel PREVOT et
Virginie DEGUENT



Equipe du Centre
Média Sourds



Michel DESCORNET
et Pierre LELEUX



Martine FRAITURE et Thierry DETIENNE



Alain KLINKENBERG,
Coordinateur de la FFSB
pour la reconnaissance
de la langue des signes



L'échevin liégeois,
William Ancion,
fait son
introduction en
langue des signes



Bruno BAGUETTE,
administrateur de
la FFSB

La FFSB a voulu marquer le coup pour la reconnaissance de la langue des signes en Communauté française. Elle a organisé deux fêtes les 28 et 30 janvier respectivement à Liège et à Bruxelles. Ces deux événements s'avèrent autant d'occasions de rappeler aux sphères publiques et politiques qu'elles doivent agir en tant qu'actrices de cette reconnaissance.

Il est vrai que la reconnaissance de la langue des signes au sein de la Communauté française constitue en soi une étape majeure. Il ne sera plus question d'ignorer les besoins fondamentaux des sourds et malentendants. C'est dans ce but que le décret de reconnaissance prévoit la mise en place d'une commission. Celle-ci veillera à évaluer et remettre toute une série d'avis et proposition au gouvernement de la Communauté française.

La Fédération Francophone des Sourds de Belgique est consciente que ce gouvernement ne doit pas, seul, assumer toutes les répercussions. Elle a donc préparé ces deux fêtes - à Liège et à Bruxelles - non seulement pour marquer l'événement, mais aussi pour attirer l'attention d'un maximum de personnes sur les problématiques liées à la surdité dans un milieu majoritairement entendant.

C'est ainsi que différents intervenants ont mis l'accent sur des interfaces, des moyens d'information et des aides encore inexistantes pour les sourds et malentendants. Citons entre autres la création d'une Académie qui garantirait l'unité de la langue des signes, la mise en place d'une pédagogie parfaitement adaptée aux enfants sourds, la reconnaissance des interprètes en langue des signes, l'égalité de remboursement entre les prothèses «classiques» par rapport aux implants cochléaires, le dépistage précoce et systématique de la surdité, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les adultes sourds.

En réalité, à l'approche des élections régionales, la FFSB veut que les politiciens travaillant pour la démocratie belge intègrent les besoins des sourds dans leur programme politique. Vis-à-vis des associations pour sourds, par delà les difficultés financières qu'elles rencontrent, la FFSB émet le souhait qu'elles agissent en solidarité afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement de la future Commission consultative. Celle cohésion n'est possible que si on ne pense qu'à faciliter le quotidien des sourds et malentendants, au lieu de penser aux intérêts de sa propre association ou de son propre organisme.

Th.B.



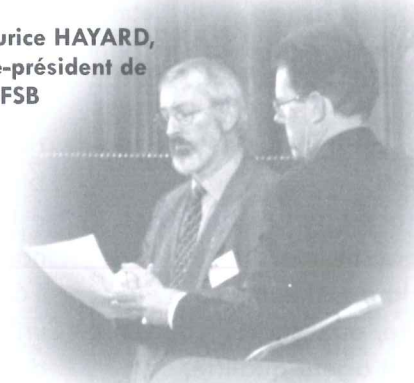
L'Echevine de
Bruxelles, Carin
VYGGEN



Chantal GERDAY et Lisy
MARTIN, conteuses



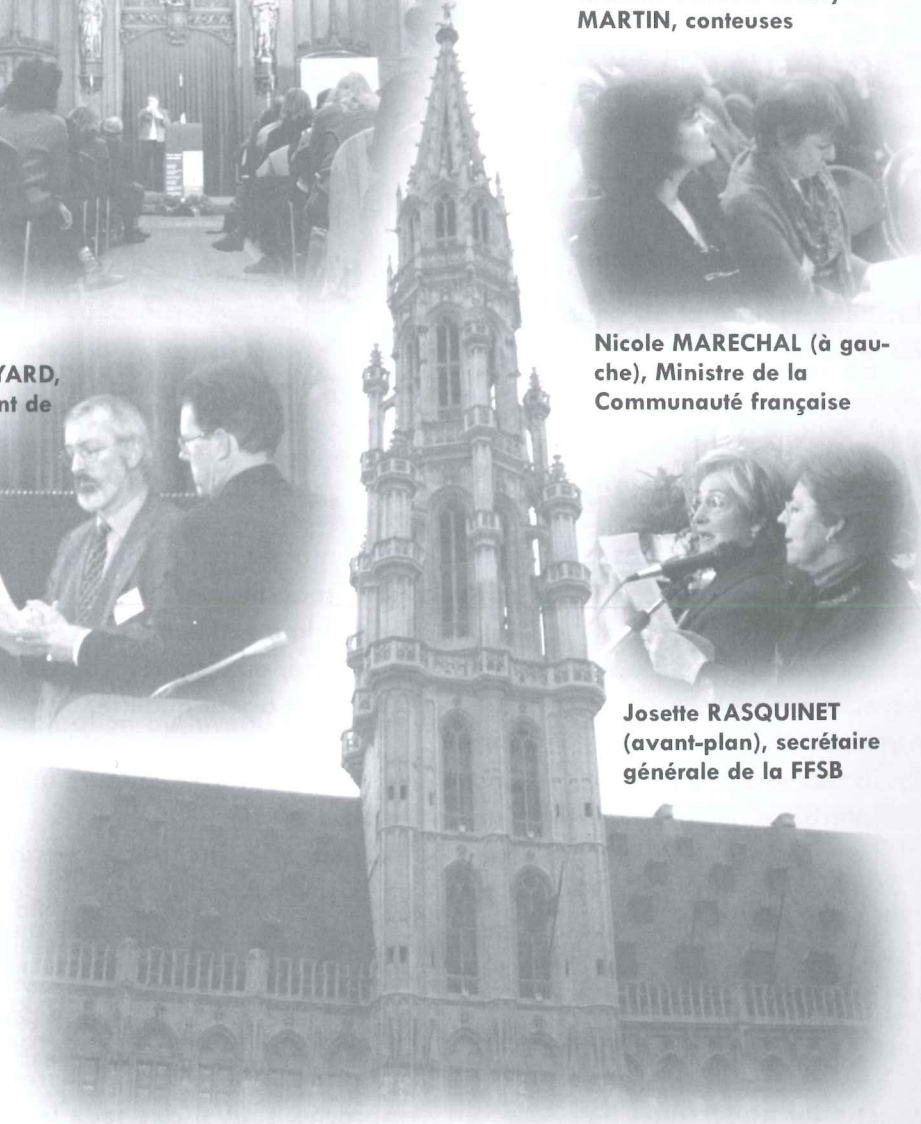
Nicole MARECHAL (à gauche),
Ministre de la
Communauté française



Maurice HAYARD,
vice-président de
la FFSB



Josette RASQUINET
(avant-plan), secrétaire
générale de la FFSB



Les principaux changements au code de la route - Partie 1

D'importants changements ont été apportés au code de la route. Ces nouvelles règles sont d'application depuis le 1^{er} janvier 2004.

Quels sont les principaux changements ?

Obligation de prudence du plus fort vis-à-vis du plus faible

Les conducteurs ne peuvent mettre en danger les usagers les plus faibles (cyclistes, piétons, enfants, personnes âgées, handicapés, ...). Ils doivent adapter leur vitesse en leur présence et sont tenus de redoubler de prudence partout où ils peuvent rencontrer des usagers plus vulnérables.

Comportement à l'égard des piétons

Les conducteurs doivent ralentir et, au besoin, s'arrêter en présence d'usagers faibles. En outre, ils doivent laisser une distance latérale d'au moins 1 mètre entre leur véhicule et le piéton lorsque celui-ci est autorisé à circuler sur la chaussée. Si cette distance minimale ne peut être respectée, ils ne peuvent rouler qu'à l'allure du pas et, au besoin, s'arrêter.

Trottoir traversant

Désormais, les trottoirs peuvent

être continus et les chaussées interrompues. Pour ralentir les usagers de la chaussée qui le croisent, le «trottoir traversant» se prolonge à travers la chaussée jusque de l'autre côté de la rue. Les piétons y sont prioritaires. Pour les conducteurs, traverser une partie de la chaussée qui ne leur est pas réservée, telle qu'un trottoir traversant ou une piste cyclable, est devenu une



manœuvre, ce qui les oblige donc à céder le passage aux autres usagers.

Passages pour piétons et passages pour cyclistes et cyclo-motoristes

A l'approche de tels passages, il est désormais interdit de dépasser par la gauche, même à vitesse réduite, aux endroits où il n'y a ni feu ni agent qualifié.

Véhicules sur rails et leurs utilisateurs

Tout usager doit céder le passage aux véhicules sur rails et s'écarter de la voie ferrée dès que possible. En outre, les piétons ne peuvent s'engager sur un passage qui traverse des rails de tram ou un site propre lorsqu'un tram approche, sauf si des feux les y autorisent. En l'absence de refu-

ge à l'arrêt d'un tram ou d'un bus, les conducteurs qui circulent du côté où les voyageurs embarquent ou débarquent doivent s'arrêter d'office. Ils ne peuvent redémarrer qu'à allure modérée.

Piétons en groupe

Les piétons qui marchent en groupe sur la chaussée et qui sont, au minimum, cinq plus un guide, ne sont plus obligés de circuler à droite. Ils peuvent aussi emprunter le côté gauche de la chaussée, à condition de marcher en file indienne.

Patins à roulettes et trottinettes

Les utilisateurs de patins à roulettes (rollers) et de trottinettes (sans moteur) font leur entrée dans le code de la route. Les usagers de moins de 16 ans doivent emprunter le trottoir ou l'accotement praticables. A défaut, ils doivent circuler sur la piste cyclable. L'usage de ces engins leur est interdit si aucun de ces aménagements n'existe. A partir de 16 ans, ces utilisateurs doivent utiliser les pistes cyclables. A défaut de piste cyclable, leur place varie en fonction de la limitation de vitesse en vigueur sur la chaussée et du fait de se trouver en agglomération ou pas.

Pour des questions plus précises ou en cas de doute n'hésitez pas à me contacter par mail à davidduding@skynet.be ou par fax au 071/820.277.

Qu'est-ce que l'allergie?

Une autre façon de réagir

L'allergie est une réaction excessive de notre système immunitaire vis-à-vis de substances étrangères inoffensives, appelées allergènes. Notre système immunitaire, chargé de nous défendre contre toute agression, en fait de trop et dépasse largement le cadre de sa mission au point de nous causer divers désagréments.

Au départ, notre organisme entre en contact pour la première fois avec une substance étrangère, appelée antigène: il la mémorise et fabrique des anticorps spécifiques chargés de la neutraliser. A chaque contact ultérieur, le système immunitaire reconnaît l'antigène et réagira contre lui en libérant des anticorps et des substances (histamine), responsable des symptômes. C'est une réaction nocive appelée hypersensibilité ou allergie.

Les manifestations allergiques sont diverses. Elles vont de la plus sévère, le choc anaphylactique nécessitant une hospitalisation d'urgence, à des atteintes cutanées (de la peau) ou respiratoires.

L'atopie est une des formes fréquentes d'allergie où l'hérédité joue un rôle important. On y distingue trois formes principales: la dermatite atopique (plus connu sous le terme d'eczéma), les rhinites et l'asthme allergique.

La rhinite allergique

Elle peut être due aux pollens (graminées, céréales, herbacées, fleurs, arbres). Une autre cause est celle due aux acariens de la poussière de maison ou celle causée par une activité professionnelle (farine,

colle, peinture, ...).

Dans tous les cas, on note un nez bouché, des éternuements et un écoulement nasal clair.

L'association avec une conjonctivite (inflammation de la muqueuse à l'intérieur des paupières) est fréquente.



L'eczéma

C'est l'allergie cutanée par excellence. Il s'agit d'une maladie inflammatoire et souvent chronique de la peau. La peau est sèche, présente des plaques rouges ou rosées, petites ou grandes, suintantes ou non, recouvertes de squames (petites peaux): les démangeaisons sont fréquentes.

L'eczéma du nourrisson est une des formes bien connues de par sa localisation au niveau du visage et son aspect impressionnant et invalidant.

L'asthme

L'allergie respiratoire peut se compliquer d'asthme chez les personnes présentant une réaction excessive des bronches.

L'asthme est un ensemble de symptômes dont le principal est la difficulté de respirer. En pleine crise, la personne produit une respiration

sifflante. Ensuite, la personne peut tousser et cracher.

Il s'agit de trois tableaux cliniques pouvant être vécus à des moments différents de la vie et à un degré de sévérité variable. On peut par exemple avoir une rhinite allergique simultanément avec un asthme allergique. L'eczéma du nourrisson peut être, par exemple, la seule manifestation atopique que l'enfant connaîtra dans sa vie ou peut également précéder d'autres manifestations.

Cette présentation est sommaire. Il est important au moindre doute de consulter un professionnel de la santé qui peut, après vous avoir interrogé et examiné, commencer à poser un diagnostic.

L'équipe de la Maison Médicale d'Anderlecht pour le CSS

GLOSSAIRE

Allergène : substance susceptible de provoquer une réaction allergique.

Anaphylactique : le choc est une manifestation allergique qui est une urgence médicale.

Anticorps : protéine fabriquée par des cellules chargées des réactions immunitaires et dirigée de façon spécifique contre un antigène.

Antigène : substance étrangère.

Atopie : type de sensibilité caractérisé par une prédisposition familiale à certaines affections (rhinite allergique, asthme allergique et eczéma).

Acariens : petites araignées microscopiques (Arachnides) dont certaines espèces se retrouvent dans les poussières de maison et dans la literie en particulier.



L'Internet malin

Les vrais virus, les fausses informations et alertes ("hoaxes") : les premiers réflexes !

On en parle. On nous met en garde. On se laisse prendre au piège...Tôt ou tard, tout internaute est confronté aux virus informatiques et à ces canulars que l'on nomme les "hoaxes". Nous n'allons pas vous donner ici les recettes miraculeuses pour échapper à ces indésirables, mais vous fournir quelques ficelles pour apprendre à appréhender le danger que représentent aussi bien les virus que les fausses alertes diffusées en masse.



Les fausses informations/alertes : Les "hoaxes" ou canulars.

Vous recevez un e-mail annonçant un message de ce type : «Dis à tous les contacts que tu as de ne pas accepter le contact nico-du34@hotmail.com. C'est un virus qui va formater ton ordi !! Envoies ce message à tous les gens que tu a dans ta liste msn!! Si tu ne le fais pas et qu'un de tes amis le rajoute à ses

contacts, ton ordi sera aussi atteint!!! Donc envoies-le vite!!!
Avant de foncer tête baissée et de transférer ce message à tous vos contacts, posez-vous d'abord les questions suivantes : Est-ce une vraie alerte ou une blague? Après tout, comment une simple adresse e-mail peut-elle formater mon ordinateur? Ca semble un peu bizarre... Vous avez un doute? Consultez alors sans plus attendre le site [hoaxbuster.com](http://www.hoaxbuster.com) <http://www.hoaxbuster.com/> *** Ce site, en français, épluche et analyse régulièrement les messages de ce type qui circulent en abondance sur Internet. Il vous informe si le message est une plai-

Les vrais virus

Ils fourmillent sur Internet et tout utilisateur y est confronté un jour ou l'autre. Mais comment agir face aux virus, comment s'en protéger ? Avoir un bon anti-virus sur son ordinateur est déjà un bon départ, mais vous pouvez aussi protéger votre machine en respectant quelques règles de sécurité. Retenez déjà que 90% des virus se transmettent par e-mail à travers un fichier attaché. Soyez donc extrêmement prudent lorsque vous recevez un courrier qui vous semble étrange par son titre ou son message, surtout s'il comporte une pièce jointe.

santerie, une rumeur ou une vraie alerte à travers une série de «fiches» archivées que vous pouvez consulter à loisir (vous pouvez aussi faire une recherche sur base de mots-clés).

Autre site très intéressant sur les «hoaxes» (également en français): <http://www.hoaxkiller.com/> *** Il vous permet de faire une recherche à partir d'un mot-clé ou du message entier que vous avez reçu. S'il s'agit d'un «hoax» connu, les informations utiles vous seront fournies.

En utilisateur averti, vous voilà prêt à stopper toutes ces mauvaises plaisanteries et à informer, à votre tour, vos contacts s'ils se font prendre au piège de ces «hoaxes».

(*Hoax = canular, en anglais. Il s'agit de fausses alertes aux virus de fausses chaînes de solidarité de fausses promesses ou tout simplement de fausses informations. Ces «hoaxes» n'ont pour but que de vous tromper et d'inonder inutilement les boîtes aux lettres électroniques)

Vous pouvez aussi vous tenir au courant des virus qui circulent. C'est ce que vous propose le service «Virus informatiques» du site de l'IBPT (Institut belge des services postaux et de télécommunications) : <http://www.bipt.be/> **

Echelle des estimations
*** Site régulièrement mis à jour, beaucoup d'informations et une belle présentation

** Site régulièrement mis à jour et pas mal d'informations.
* Contient des informations intéressantes.

En vous inscrivant à la liste de diffusion «biptvirusinfo-list», vous serez automatiquement averti par e-mail de la circulation de virus réputés actifs en Belgique et ce, au moment même où ils sévissent dans notre pays et où vous êtes donc susceptible de le recevoir.

Une fois averti, vous pourrez déjà plus facilement reconnaître le virus lorsqu'il se présentera dans votre boîte aux lettres électronique.

Si vous doutez d'un message et que vous souhaitez vérifier s'il s'agit d'un virus, vous pouvez également éplucher les sites des principaux anti-virus qui proposent des "encyclopédies" des virus actifs (caractéristiques et actions du virus sur la machine). Ces sites, malheureusement, sont généralement en anglais (à l'exception d'une rubrique consacrée aux virus récents du site français de Symantec : <http://www.symantec.com/region/fr/> **):

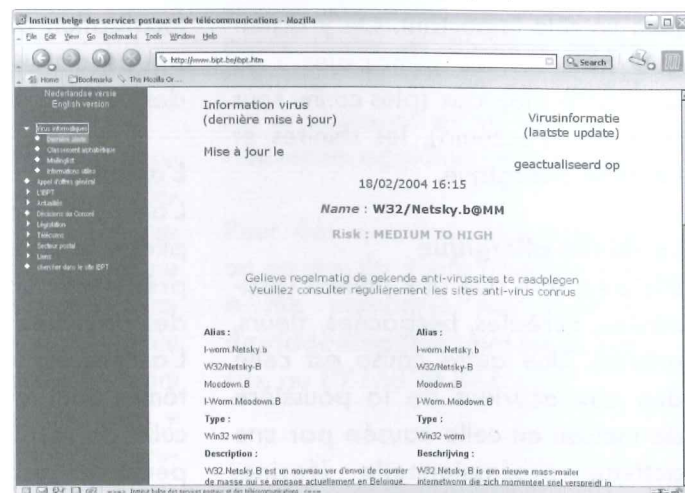
- Network Associates - McAfee : <http://vil.nai.com/vil/default.asp>
- F-Secure : <http://www.europe.f-secure.com/virus-info/>
- Panda : <http://service.pandasoftware.es/library/>



Computer Associates : <http://www3.ca.com/virusinfo/>

Notons que certains de ces sites proposent parfois de petits outils gratuits pour retirer un virus spécifique de votre machine.

Enfin, si vous souhaitez en savoir plus sur les virus, les hoaxes, mais aussi sur les "spams" (publicités et messages non désirés), je vous invite à consulter Le Phare, site qui se consacre aux dangers auxquels nous pouvons être confrontés sur Internet : <http://www.lephare.be/>



ATELIERS DU MONCEAU

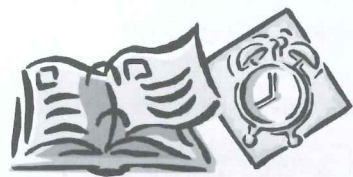
Aide aux sourds et malentendants

Rue de l'Avenir 75
4460 Grâce-Hollogne
Tél. : 04/239.70.10
Fax : 04/239.70.14
E-mail : alain.klinkenberg@dumonceau.be
christel.vangorp@dumonceau.be

Réparation de palettes
Fabrication de châssis en bois
Fabrication de caisses et caissettes
Rabotage industriel

Petite menuiserie
Fabrication de pallox's
Mise en caisse
Placards

1^{er} atelier européen bilingue langue des signes - français
Vous êtes sourd(e) ?... Nous vous proposons du travail



Agenda des associations affiliées

Bruxelles

Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et des Faubourgs (FRASBF)

Maison des Sourds

Rue Saxe Cobourg, 38 - 1210 Bruxelles

Tél./Fax : 02 218 32 22

Portes ouvertes tous les vendredis à partir de 19.00

AVRIL 2004

Vendredi 2	19.00	Réunion du comité de la RLSB
Samedi 3	15.00	Concours de Whist
Vendredi 9	19.00	Réunion du comité de la MDS asbl
Dimanche 11	14.00	Loisirs & Culture
Jeudi 15	10.00	Jeux 55+ à Woluwe
Samedi 17	14.00	Portes ouvertes aux 50+ Tournoi de Pétanque

MAI 2004

Samedi 1 ^{er}	15.00	Concours de Whist
Vendredi 7	19.00	Réunion du comité de la RLSB
Dimanche 9	14.00	Loisirs & Culture
Vendredi 14	19.00	Réunion du comité de la MDS asbl
Samedi 15	14.00	Portes ouvertes aux 50+ Tournoi de Pétanque
Dimanche 30	15.00	Course des 20 Kms de Bruxelles par CJSB

JUIN 2004

Vendredi 4	19.00	Réunion du comité de la RLSB
Samedi 5	15.00	Concours de Whist
Vendredi 11	19.00	Réunion du comité de la MDS asbl
Dimanche 13	14.00	Loisirs & Culture
Vendredi 18	20.00	AG du CJSB
Dimanche 20	11.00	Assemblée Générale suivie d'un dîner de l'Amicale des Anciens de Berchem Ste Agathe
Samedi 26	14.00	Portes ouvertes aux 50+ Tournoi de Pétanque
	15h.00	Tirage KSVDB - FRSSB

Centre Socioculturel et Sportif du Foyer des Sourds

Rue de la Charrette 15 - 1200 Woluwe St Lambert
Tél. / fax : 02 762 03 50

Entraînements de Bowling au Bowlmaster

Rue Van Zande, 45 - 1080 Bruxelles

AVRIL 2004

Dimanche 4	10.00	Amis de Woluwe : Visite au Musée des Sciences Naturelles, rue Vautier 29 à 1040 Bruxelles " FATAL ATTRACTION " ou " Quand les animaux parlent d'amour " avec guide et interprète 2.50 euros pour les membres 7.00 euros pour les non-membres
Lundi 5	15.00 14.00	Réunion amicale au Foyer du C.S.C.S. Wosoca : Whist - joueurs de cartes

Jeudi 15	9.30	Jeux 55+ Avenue Parmentier 250 à Woluwe St Pierre (1150 Bruxelles)
Samedi 17	21.00	Football en salle : soirée
Lundi 19	14.00	3x20 + Caritas

MAI 2004

Dimanche 2	15.00	Amis de Woluwe : Conférence «Droits et devoirs vis-à-vis de la Police» par l'Inspecteur de Police Luc Clerbout en langue des signes Gratuit pour les membres / pour les non-membres 1.00 euros
Lundi 10	14.00	Wosoca : Whist - joueurs de cartes
Lundi 17	14.00	3x20 + Caritas

JUIN 2004

Dimanche 6	12.00	Amis de Woluwe : Barbecue dans les jardins du Foyer
Lundi 14	14.00	Wosoca : Whist - joueurs de cartes
Lundi 21	14.00	3x20 + Caritas

Charleroi

Association Sportive des Sourds et Malentendants de Charleroi

Local: «Le Gazo» - Rue du Calvaire, 2A - 6060 Gilly

Tél./Fax : 071 35 02 54

Portes ouvertes tous les 3^{es} dimanches à 14h00

AVRIL 2004

Vendredi 15	Pâques, chasse aux oeufs.
Samedi 17	Coupe Francophone de Tennis de Table à Tournai Championnat de Belgique de Bowling "Individuels" à Brugges.

Samedi 24 Championnat de Belgique de Pétanque
"Doublette" à Hasselt

MAI 2004

Samedi 15 Coupe de Belgique de Pétanque "Triplette" à Tournai
Mémorial Michel Philippart Bowling "Individuels"
Dimanche 16 Concours de pétanque + BBQ.

JUIN 2004

Dimanche 20 Assemblée Générale + spaghetti.
Samedi 19 Championnat National de Pétanque "Triplette"
à Turnhout

Liège

Sur'Cité

Rue Waleffe 2 - 4020 Liège

Tél. : 04 341 39 96 - Fax : 04 344 10 06

TOUS LES MARDIS :

14.00	L'aiguille silencieuse
18.00	Foyer " SUR'Cité " est ouvert

AVRIL 2004

Samedi 3	11.00	Visite de l'Archéoforum et les trésors de la cathédrale
----------	-------	--

Dimanche 11	14.00	Fête de Pâques organisée par les 50+
Samedi 17		Tournoi de pétanque à Verviers
Samedi 24	18.30	Messe traduite en Langues des signes à l'Eglise Saint Remacle
Mardi 27	20.00	Assemblée Générale SUR'Cité.

MAI 2004

Dimanche 9	14.00	Fête des mères organisée par les 50+
Samedi 15	14.00	Promenade à Esneux+ visite du musée de l'Abeille à Tilff 5
Samedi 22	18.30	Messe traduite en langues des signes à l'Eglise Saint Remacle

FRASBF

Dossiers techniques N°1



Implants cochléaires

Éditrice responsable : Martine FRAITURE - Rédaction : Jean-Louis BRASSIENE

Systemes FM



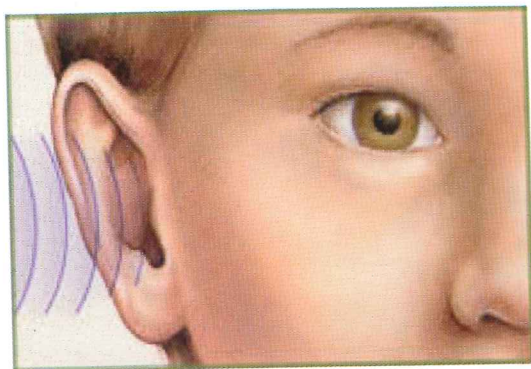
La publication de cette brochure a été rendue possible
grâce au soutien de l'Agence Wallonne pour l'Intégration
des Personnes Handicapées

AWIPH
Agence
Wallonne
pour l'Intégration des
Personnes Handicapées

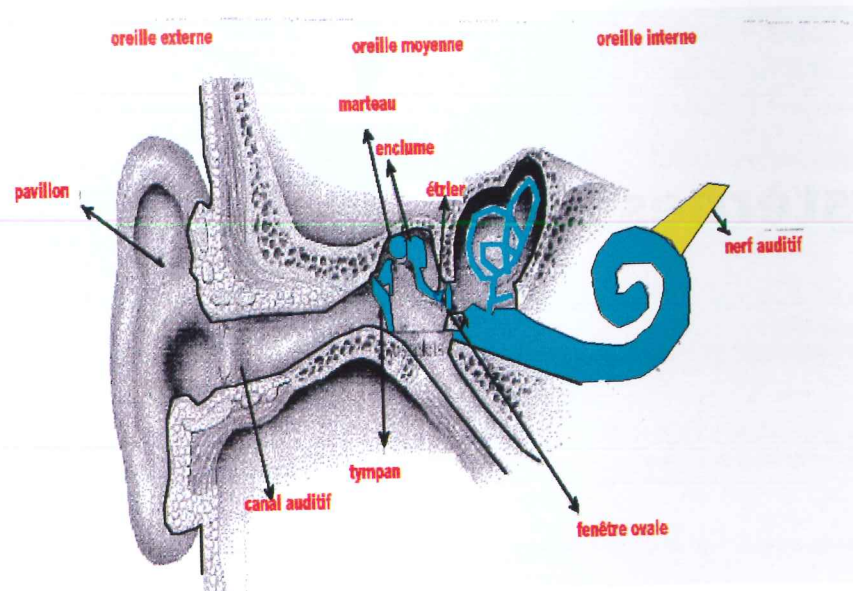
Introduction

L'intention de cette publication ne consiste pas à apporter une réponse à des thèmes de discussion spécifiques tels que par exemple : L'implant... menace pour la culture sourde ? Les parents d'enfants sourds, confrontés à l'heure du choix, les implications, l'impact éventuel sur le plan psychologique, etc. Ces questions, trop vastes, ne méritent pas une brochure de quelques pages et sont traités dans une littérature déjà abondante.

Qu'est-ce que le son ? Nous sommes entourés au cours de l'existence de bruits et de sons harmonieux. Ils provoquent des vibrations qui se déplacent dans l'air avant d'arriver à nos oreilles de sorte que sans atmosphère, les bruits ne pourraient pas se propager.

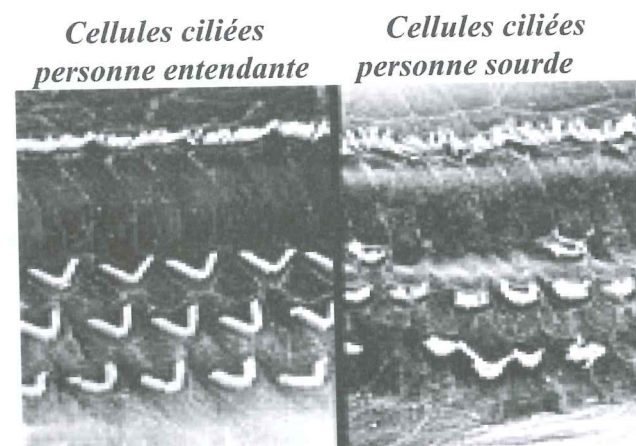


Qu'est-ce que l'oreille ? Trois parties composent l'organe de l'audition et de l'équilibre. L'oreille **externe** qui est la seule partie visible, l'oreille **moyenne** et l'oreille **interne**. Quand un son arrive au **pavillon** de l'oreille externe, il sera d'abord amplifié dans le **canal auditif** avant de faire vibrer le **tympan**.



Cette vibration entraînera un mouvement de petits **osselets** (**marteau**, **enclume**, **étrier**) attachés directement derrière le tympan dans l'oreille moyenne. Les osselets transmettront le son à l'oreille interne dont le fonctionnement présente encore aujourd'hui des inconnues.

Elle est constituée principalement d'un élément minuscule, la **cochlée** dont la forme rappelle celle d'une minuscule coquille d'escargot de 3,5mm. C'est vraiment l'organe de l'audition. A l'intérieur sont creusés trois canaux. Le **canal intermédiaire** contient des **cellules ciliées** (16 000 chez l'homme) Celles-ci entrent en mouvement et stimulent le **nerf auditif** sous forme d'impulsions **électriques** avant de parvenir au cerveau. L'**organe de Corti** et le **vestibule** sont les autres composants dont nous ne parlerons pas, par souci de clarté. L'oreille interne est, par conséquent, la partie essentielle permettant d'établir la fonction auditive mais c'est également la plus vulnérable. Les cellules ciliées peuvent être comparées grossièrement à une série d'interrupteurs électriques qui sont activés selon « *les caractéristiques de la transmission de l'onde sonore dans un liquide : l'endolymphe* ». Chaque interrupteur correspond à une fréquence déterminée et si leur fonctionnement est perturbé, le signal auditif ne sera que partiellement - ou pas du tout - transféré vers le nerf auditif.



La surdité trouve souvent -mais pas toujours- son origine dans un dysfonctionnement d'au moins une des trois parties de l'oreille. Dans beaucoup de situations, il est possible de réduire sensiblement les effets d'une perte auditive mais nous nous limiterons volontairement à présenter deux solutions susceptibles d'aider la personne sourde ou malentendante.



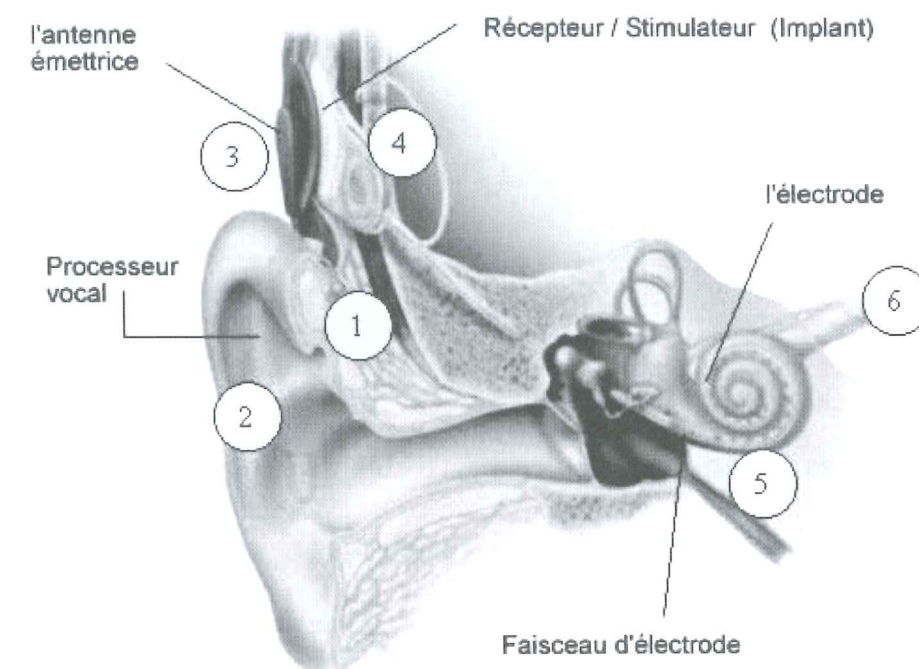
L'implant cochléaire - Questions / Réponses

C'est quoi ? Par définition, un implant représente un accessoire que l'on place à l'intérieur du corps. Dans le cas d'un implant cochléaire, il y a la partie interne qui se compose du **décodeur** ainsi qu'un **aimant**, et la partie externe comprenant un **microphone**, un **processeur vocal**, un **émetteur**.



Pourquoi un implant cochléaire ? L'implant cochléaire est envisageable uniquement si les autres moyens permettant de rétablir un confort à l'audition, ne donnent plus satisfaction. Il s'adresse à des personnes souffrant de surdité profonde ou sévère.

Comment fonctionne un implant cochléaire ? Un microphone capte le son (parole ; musique ; bruits divers) avant de l'envoyer vers le **processeur vocal (1)**. Celui-ci est un « mini » **computer (2)** qui traitera le signal analogique du son de sorte qu'à la sortie le signal sera adressé vers l'**antenne émettrice (3)** suivant une configuration numérique. **En d'autres termes, le processeur transformera le son avant de l'envoyer sous la forme de signaux codés vers l'émetteur.**



La partie externe

Le processeur peut être, soit un boîtier extérieur que l'on porte dans un étui ou une ceinture, soit avoir l'aspect d'un contour d'oreille classique toutefois légèrement plus volumineux.

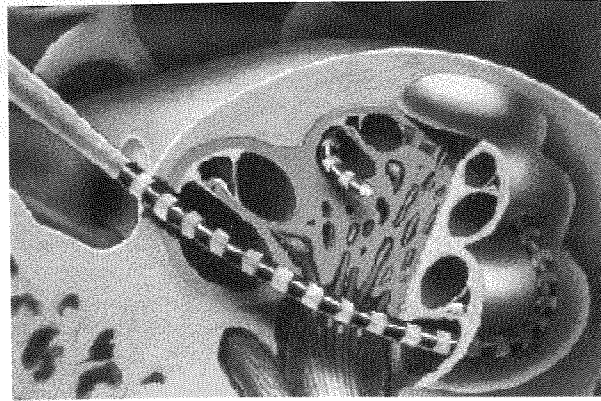
La partie interne

Le travail de l'émetteur consiste à envoyer les signaux codés en fréquence modulée (FM) vers les composants internes de l'implant. Comme nous l'avons déjà précisé plus haut, nous retrouvons le **décodeur (4)**, l'aimant (invisible sur la figure ci-dessus) et un **faisceau d'électrodes (5)** lesquelles permettront de stimuler le **nerf auditif (6)** grâce à des impulsions électriques.

Le décodeur envoie le son vers les électrodes ensuite vers le nerf auditif et enfin, vers le cerveau.

Quelles différences avec les contours d'oreille « classiques » ? Les aides auditives classiques **amplifient le son en utilisant encore les « restes » auditifs**. Cette solution est bonne tant que les résultats obtenus permettent encore de garantir une intégration en société relativement valable et que la personne appareillée estime encore recueillir un confort auditif acceptable.

Dès que la surdité devient sévère voire profonde, il arrive que ces aides ne présentent plus qu'un intérêt très limité de sorte que l'implant cochléaire mérite attention dans la mesure où **le nerf auditif sera directement stimulé** (l'oreille interne n'est plus vraiment exploitée)



Le faisceau d'électrodes dans la cochlée

Quels sont les fonctionnalités compatibles avec un implant cochléaire ?

On rencontre quasiment les mêmes fonctions que sur les aides auditives traditionnelles: Boucle à induction externe, système FM, système IR, câble FM, câble TV/HI-FI

Que peut-on espérer d'un tel système ? Question délicate ! Tout dépendra principalement de la situation vécue par la personne AVANT qu'elle ne soit équipée d'un implant cochléaire. Prétendre que toutes les personnes équipées d'un implant entendront normalement serait mentir puisque les résultats obtenus vont dépendre de plusieurs critères. Certains peuvent être définis avec une certaine exactitude, d'autres sont totalement aléatoires.

Exemples de critères objectifs :

- 1 L'évaluation de la surdité (post-linguale ; pré-linguale ; congénitale ; évolutive ; etc)
Le mode de communication (oral ; LS ; lecture labiale) utilisé habituellement par la personne sourde / malentendante
- 2 L'examen ORL et audiométrique
- 3 Examens radiologiques
- 4 L'âge
- 5 L'existence de troubles associés
- 6 Etc.

Exemples de critères aléatoires :

- 1 Le degré de motivation du futur porteur de l'implant (Elle dépendra de facteurs aussi divers tels que l'âge, les objectifs, la volonté de s'impliquer dans la rééducation, l'environnement familial, etc.)
- 2 L'attitude de l'entourage familial (En particulier pour les enfants)
- 3 Le bilan psychologique
- 4 La disponibilité de la personne appareillée
- 5 La capacité à exprimer la manière dont les sons sont perçus lors des séances de réglage
- 6 La qualité, l'objectivité et la diversité de l'information reçue
- 7 Etc.

D'une manière générale, les personnes qui ont décidé de s'équiper d'un implant cochléaire, jugent les résultats obtenus, positifs.

Y-a-t-il des restrictions lors de l'utilisation d'un l'implant cochléaire ? Pas plus qu'avec les aides auditives classiques. Il suffit d'éviter les chocs, l'humidité, l'exposition à des températures anormalement élevées ou des écarts de températures trop rapides et

importants (exemple : passer d'une atmosphère à 20C° vers une chambre froide ou l'inverse). Les éléments les plus fragiles restent évidemment ceux qui sont exposés à savoir: L'antenne avec son câble de transmission. Dès lors, la plupart des sports peuvent être pratiqués avec cependant les réserves d'usage pour des activités telles que les arts martiaux, le football, le rugby, etc.

Le son produit par l'implant cochléaire, est-il différent des autres aides auditives ?

Deux aspects doivent être pris en considération.

-1 Les processeurs vocaux permettent d'appliquer plusieurs types de stratégies (méthodes de traitement) des signaux vocaux. Ces stratégies ont une influence directe sur le volume, la tonalité et la vitesse de traitement des sons ainsi que la parole. Le choix d'une ou de plusieurs stratégies dépendra du confort auditif atteint auprès de chaque patient.

-2 Le processus de rééducation post opératoire.

Par conséquent prétendre que le son est - et reste - artificiel, semble excessif. Cependant, après la première activation de processeur vocal, il ne faut pas espérer retrouver directement une perception naturelle des sons.

Et l'opération ? Plusieurs examens médicaux et démarches administratives doivent être effectués. Il s'agit pour l'essentiel d'introduire le dossier auprès de l'INAMI afin de bénéficier du remboursement de l'appareil. Cette phase préopératoire est obligatoire mais permet à la personne sourde d'être intégrée dans une équipe pluridisciplinaire qui l'accompagnera jusqu'à la fin de la période rééducation. Quant à l'opération, elle dure en moyenne 3 ou 4 heures sous anesthésie générale. La durée du séjour à l'hôpital est estimée à 5 jours selon les cas. Le but de cette intervention chirurgicale consiste à introduire les électrodes dans la cochlée et de positionner derrière l'oreille, sous la peau, l'implant. Afin de réduire les risques d'infection et préparer le champ opératoire, les cheveux seront rasés.

Le risque zéro n'existe jamais dans tout acte médical. Cependant, il faut savoir que la technique est actuellement totalement maîtrisée de sorte que cette opération présente les mêmes risques que toutes autres interventions.

Un tel appareil est-il discret ?

Oui et non. Le processeur est légèrement plus volumineux par rapport aux aides auditives traditionnelles mais il reste très léger. Quant à l'antenne émettrice et son câble, ils sont dissimulés en grande partie sous les cheveux. Les femmes sont incontestablement avantagées ici puisque l'ensemble "processeur vocal / antenne", est quasiment dissimulé intégralement sous la chevelure.

Que se passe-t-il après l'opération ? C'est la phase de réglage et le processus de rééducation. Elle commence environ 1 mois après l'opération et dure au minimum 6 mois. Elle permet :

- d'évaluer de manière relativement objective les résultats (chez l'adulte)
- de stimuler la motivation
- permettre à la personne récemment opérée d'estimer elle-même ses progrès

- d'orienter le processus de rééducation vers les objectifs personnels de la personne appareillée (téléphone ; TV ; musique ; etc.)

Combien coûte l'implant cochléaire ? Rien ! L'INAMI intervient intégralement pour l'implant. Sont à charge du patient, les frais liés à l'hospitalisation, les piles et l'assurance éventuelle. Les honoraires des prestations effectuées dans le cadre de la rééducation, sont actuellement remboursés pratiquement totalement. Il faut compter entre 1,50 et 2 euros par séance.

Il faut cependant préciser :

1. que la durée de vie des piles est sensiblement plus courte par rapport aux aides auditives classiques. La consommation dépendra de la stratégie sélectionnée et bien sûr le nombre d'heure d'activation journalière.
2. que si le degré de fiabilité de l'implant est pratiquement total, il n'en est pas de même avec le processeur vocal, exposé en permanence aux agents extérieurs.

Sources des informations et sites intéressants

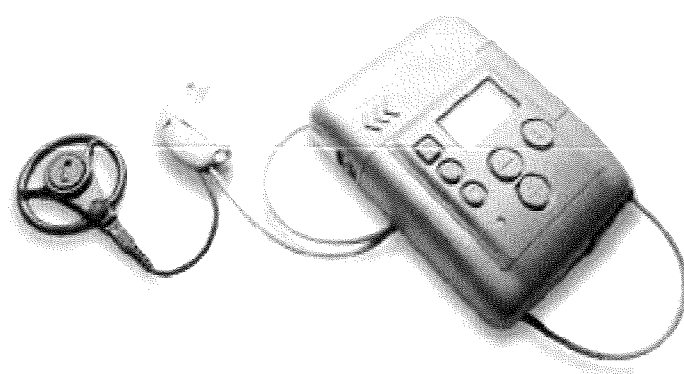
<http://www.newmedic.be>

<http://www.cochlear.com>

<http://www.cochlearimplants.com>

<http://assoc.wanadoo.fr/ffic>

<http://www.bionicear-europe.com>



Processeur vocal avec boîtier



Les systèmes FM

Très souvent la personne équipée d'aides auditives n'obtient pas pleinement satisfaction dès qu'elle évolue dans des situations bruyantes. Dans ce cas, l'usage d'un système FM peut contribuer à retrouver un confort auditif acceptable.

Ces appareils s'adressent essentiellement à des personnes malentendantes cependant il faut malgré tout nuancer et ne pas généraliser ! Des personnes devenues sourdes et appareillées, présentant une surdité profonde, peuvent retirer un certain bénéfice lors de l'utilisation d'un tel système.

La technologie à modulation de fréquence (FM) ouvre la porte à de nombreuses applications, en particulier là, où l'essentiel consiste à obtenir une amélioration sensible de la compréhension de la parole dans des environnements auditifs difficiles. Dès lors, depuis à peu près 40 années, plusieurs appareils ont été commercialisés, adaptés aux besoins spécifiques des personnes sourdes et malentendantes.

Quelques situations critiques



Dialogue dans un restaurant, la rue, dans une voiture, etc.



Pour autant que le téléphone soit équipé d'une prise compatible, il est possible de communiquer beaucoup plus facilement à l'aide d'un système FM



A l'école, les lieux publics



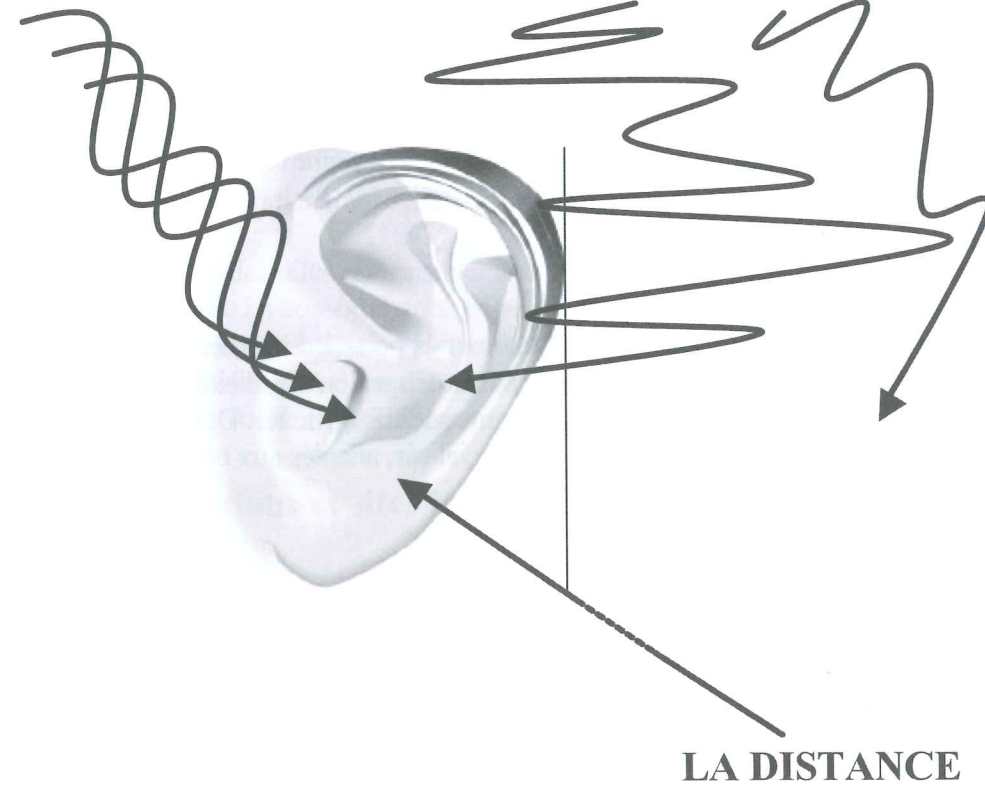
Regarder la télévision, écouter la radio

Le principe de fonctionnement est identique pour tous ces appareils. Un émetteur capte le son (orateur ; TV ; téléphone ; radio) et l'envoie vers un récepteur qui est porté par la personne sourde ou malentendante. La liaison entre l'émetteur et le récepteur se fait à l'aide d'onde radio. Par conséquent, il n'y a pas de fil entre ces 2 éléments ce qui procure un maximum de mobilité. Néanmoins, la distance entre l'émetteur et le récepteur est limitée. Certains fabricants annoncent, pour la commercialisation de quelques modèles, 15 mètres. A vérifier...

Les 3 ennemis de la personne appareillée, sourde ou malentendante

LE BRUIT

LA REVERBERATION



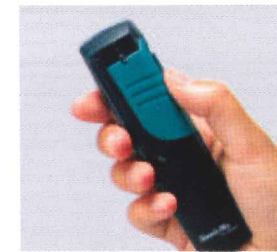
Le bruit : Dès que l'intensité de la voix de l'orateur se rapproche de celle du bruit ambiant, le message adressé vers la personne sourde ou malentendante se dégrade très rapidement pour devenir progressivement incompréhensible

La réverbération : Elle se traduit généralement par une sorte d'écho et se manifeste souvent dans des salles, des lieux publics. Elle dépend des matériaux qui composent les murs, la présence de tapis, etc.

La distance : L'intensité du signal auditif (parole, musique, ...) se détériore avec la distance entre la source et la personne sourde ou malentendante

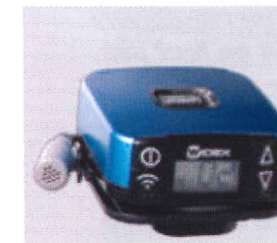
Pour ces trois situations, un appareil FM peut apporter une solution intéressante.

Les appareils le plus souvent commercialisés en Belgique sont repris ci-dessous et peuvent être testés auprès de la grande majorité des audiologistes.



HANDYMIC C'est un émetteur avec microphone intégré, totalement sans fil, équipé d'un accumulateur rechargeable. Il s'adresse principalement à un public adulte et présente des fonctionnalités particulièrement adaptées aux conférences. Il peut être porté par l'orateur ou la personne sourde / malentendante. Trois modes de réglage sont disponibles :

- 1- **Grand angle :** Le son, la parole sont captés sur 360°
- 2- **Zoom :** Environnement bruyant, il permet de sélectionner 2 ou 3 orateurs. L'angle de réception est plus faible
- 3- **Super-zoom :** Environnement très bruyant. La sélection se fait sur une seule personne



CAMPUS S C'est en quelque sorte l'inverse du HANDYMIC. Cet émetteur est surtout adapté pour des enfants dans les écoles. L'orateur garde l'appareil sur lui. Le microphone est également intégré. Le boîtier est équipé d'une prise qui permet de connecter le système à la plupart des appareils audio dont les PC.

Lors de réunions, il est possible de poser l'appareil sur la table avec le microphone pointé vers l'orateur.



TELCOM Cet émetteur FM procure un confort auditif dans plusieurs types de situations dont le téléphone. Il est alimenté sur le réseau 220V. AC, baissé vers le secondaire à 9V. AC. Connecté par exemple à une télévision et au téléphone, il coupe le son de la télévision chez la personne sourde / malentendante lors de la communication téléphonique. Aussitôt le combiné téléphonique posé, le son de la télévision est rétabli.



Le récepteur Microlink MLx ci-contre est compatible avec le HANDYMIC et CAMPUS S. Il s'applique directement sur l'aide auditive ou le processeur vocal d'un implant cochléaire. Il est alimenté par les piles de l'appareil auditif de sorte que la consommation devient plus importante. Il existe d'autres récepteurs similaires, fonctionnant suivant le même principe.

C'est vous qui le dites !

« J'utilise principalement le Microlink pour les réunions au travail et les conférences. Le principal avantage pour moi, c'est qu'il me permet de monter en puissance avant d'atteindre le larsen.

La présence des trois micros dans le système est très utile : lorsqu'il y a du bruit, on arrive à obtenir une très bonne directionnalité ...

Pour la recharge de la pile, il ne s'agit pas de batterie nickel cadmium mais bien d'un modèle Nimh (Nickel métalhybride) pour lequel il y a très peu d'effet mémoire. En clair, cela veut dire que l'on doit moins être attentif au moment où l'on recharge : on ne doit pas nécessairement attendre que la batterie soit complètement déchargée avant de brancher le micro sur le chargeur »

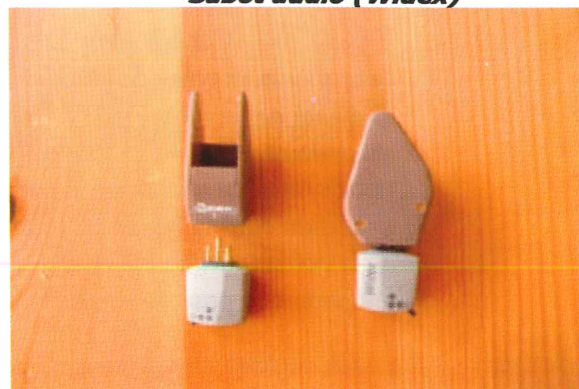
« Principaux inconvénients :

- la faible portée si l'antenne n'est pas branchée
- augmentation très importante de la consommation en pile de l'appareil auditif
- mettre et retirer l'embout sur l'appareil abîme assez vite le plastique de l'appareil auditif, obligeant parfois de le remplacer pour assurer un bon contact (il ne faut pas remplacer tout l'appareil mais uniquement le "boîtier") »

Est-ce que c'est valable sur tous les types de contours ?

« Depuis quelques temps beaucoup de marques d'appareil permettent d'adapter ce système. Je pense qu'il s'agit de Phonak qui a lancé ce système, puis le système de récepteur s'est peu à peu standardisé et se fixe tout simplement sur le sabot audio. Je dirais que ce système n'est pas possible pour tous les contours mais la plupart. Pour ton Siemens, je suis presque convaincu qu'il est compatible »

Sabot audio (Widex)



Témoignages recueillis sur <http://www.sos-audition.org/forum/viewtopic.php?t=2445>

Sources : Phonak AG et Widex

FFSB - Service Conseils en Aides Techniques - rue Van Eyck 11a Bte. 4 1050 Bruxelles Belgique
<http://www.FFSB.BE>

JUIN 2004

Samedi 12 Tournai de pétanque à Eupen
Mercredi 23 18.00 Visite du palais de justice de Liège (ouverture exceptionnelle)
Samedi 26 10^e anniversaire par les 50+

Samedi 26 18.30 Messe traduite en langues des signes à l'Eglise Saint Remacle.

Namur

Association Socioculturelle Namuroise des Sourds et des Malentendants

Salle KEGELAN
Rue Henri Lecocq 27 - 5000 Jambes
Pour info : Tél./ Fax : 081 30 06 62

Dimanche 25 14.00 Réunion ordinaire, 3^e jeu de Manille et 3^e jeu de Couyon, croque-monsieur

MAI 2004

Samedi 1^{er} Parc Bellewaerde
Dimanche 30 14.00 Réunion ordinaire, 5^e jeu de Manille et Couyon, pistolets et tartes

JUIN 2004

Dimanche 27 14.00 Réunion ordinaire, 6^e jeu de Manille et Couyon, barbecue.

AVRIL 2004

Samedi 3 10.00 Fête d'ouverture de la salle de pétanque et celle du jeu d'échecs.

Mons

Société Royale Silencieuse Borraine-Mons

Local : Rue du Temple 2 - 7011 Ghlin
Tél. / Fax : 065 88 59 17

Vendredi 23 19.00 Souper et soirée dansante avec le personnel de l'école (ambiance assurée)
Samedi 24 10.00 Fête, plusieurs activités pour tout âge, pétanque, jeu, Barbecue,

AVRIL 2004

Samedi 6 Réunion mensuelle Goûter : sandwiches
Samedi 20 14.00 Bowling tournoi amical, avenue des Bassins, Mons.
17.00 Vol au vent et frites = 5 euros (section de bowling)

JUIN 2004

Samedi 1^{er} 10.00 Tournoi 35^e anniversaire (bowling, av des bassins à Mons) pétanque
19.00 Banquet
Dimanche 2 (idem que le samedi) les clubs : Italie, Hollande, Allemagne France, Belgique, 19.00 distribution des coupes et médailles
Samedi 8 Réunion mensuelle, Fête des Mères Discours du comité, shandwiches
Samedi 29 10.00 au local 2^e tournoi amical de pétanque (libre à tous) Thon ou américain+frites = 5 euros

MAI 2004

Samedi 10 Distribution des oeufs de Pâques aux enfants. Projet du voyage annuel (août)
Goûter: Croque-monsieur.
Samedi 17 10.00 au local 1^{er} tournoi amical de pétanque (libre à tous) carbonade ou fricadelle = 5 euros

Tournai

Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis

Local : «Les Petits Colibris» (derrière l'église)
Rue du Crampon, 43 - 7500 Tournai.
Tél./Fax : 069 84 18 59
E-mail : info@sourds-tournai.be

Samedi 17 9.00 Tennis de table (coupe et championnat Francophone) à Marquain
Bowling (Champ. Nat. Individuel) à Bruges
Football O. Warchin - S.C.S. Tournaisis
Samedi 24 Football inter-Barry - S.C.S. Tournaisis

MAI 2004

Week-end 1&2 13.00 Football S.C.S. Tournaisis - Cœur Joyeux (stade Jules Hossey, rue A. Dutrieux à Tournai)
Festivités de pétanque et bowling, organisées par S.C.S.B. Mons
Samedi 8 Football S.C.S. Tournaisis - Montreuil
Bowling (Mémorial Phillipart M.) à Bruges
Dimanche 9 13.30 Réunion mensuelle de la R.A.S.T.
Fête du muguet - Jeux de carte «Manille»
Samedi 15 10.00 Pétanque (coupe de Belgique) à Tongre-Notre-Dame
Football (repos et remise)
Samedi 22 Pétanque (Champ. Nat. Triplettes et mixte) à Courtrai
Football Journée Finale
Week-end du 28 au 31 Pétanque tournoi inter à Angers (France)

Entraînement bowling

Bowling Scala, rue des Maux à Tournai

AVRIL 2004

Samedi 3 13.00 Football S.C.S. Tournaisis - St Jean (stade Jules Hossey, rue A. Dutrieux à Tournai)
Dimanche 4 13.30 Réunion mensuelle de la R.A.S.T.
Fête de Pâques, distribution des œufs en chocolat aux petits et membres
Jeu de cartes «Manille»
Mercredi 7 21.00 Foot en salle S.C.S. Tournaisis - Kickstar - salle «Skill»
Week-end du 9 au 12 Pétanque - Tournoi international à Chalon-S-Saône (France)
Samedi 10 Football (repos ou remise)
Mercredi 14 20.00 Foot en salle S.C.S. Tournaisis - Olympic Tournai.

JUIN 2004

Samedi 5 11.30 Réunion mensuelle de la R.A.S.T.
Fête barbecue
Samedi 19 Pétanque (Champ. Nat. Team Triplettes - Doublettes) à Turnhout

Verviers

Amicale Silencieuse de Verviers

Local : Rue Vieil Hôpital 22 - 4800 Verviers
Tél. / Fax : 04 365 55 45

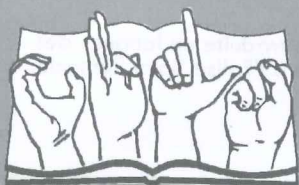
Porte ouverte le troisième samedi du mois à partir de 14 h 00

dimanche 4 avril entraînement de Manille et de pétanque

samedi 17 avril 10h30 tournois de pétanque

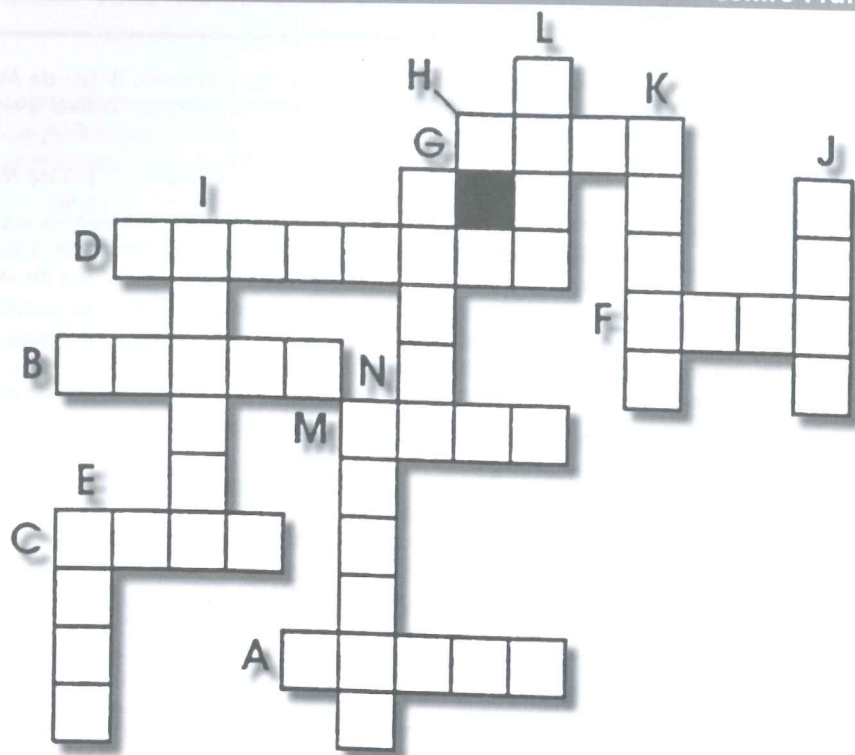
dimanche 9 mai entraînement de pétanque

dimanche 6 juin entraînement de pétanque

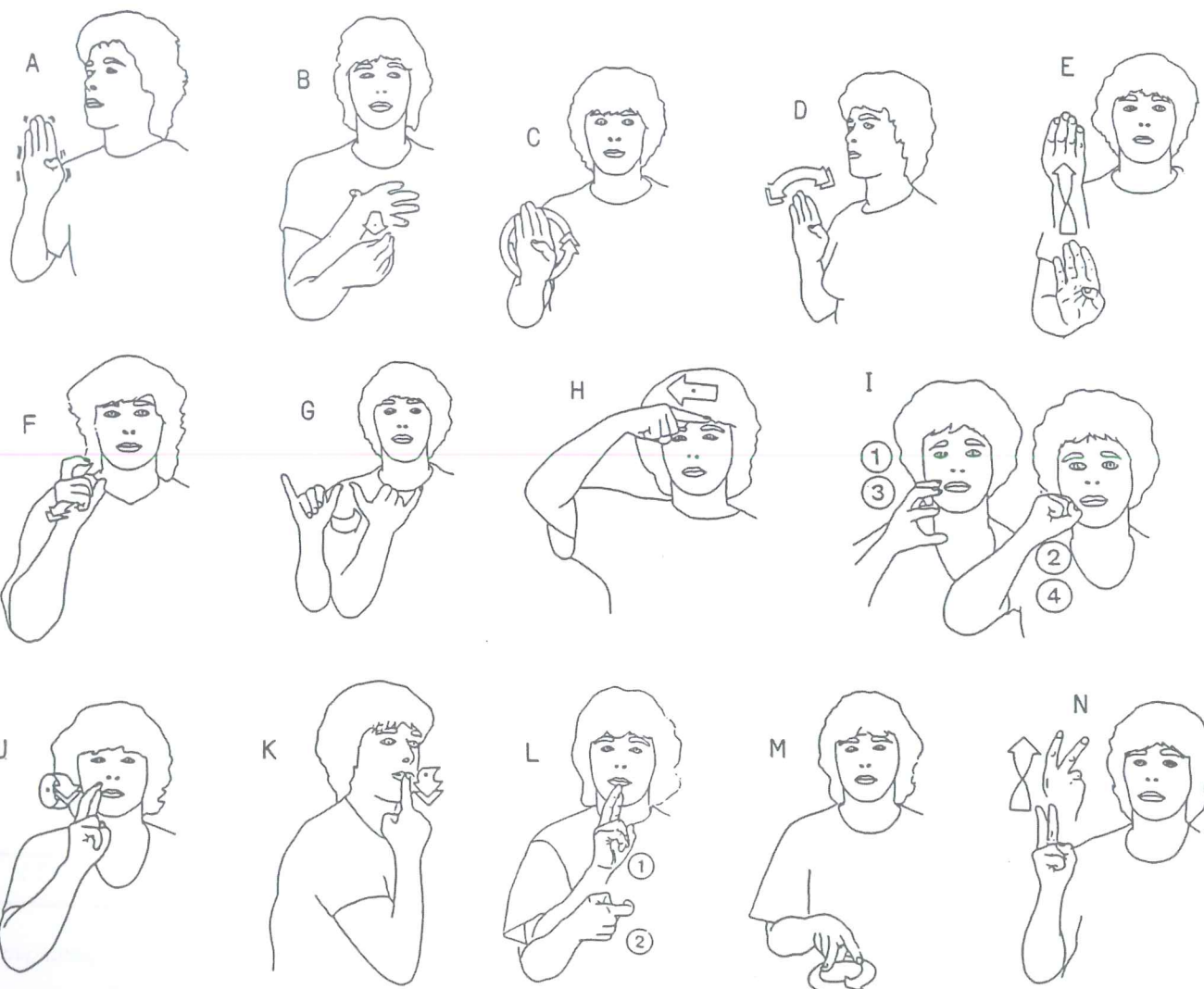


Mots croisés du CFLS n°64

Centre Francophone de la Langue des Signes



Vous pouvez vous procurer les lexiques de langue des signes et livres thématiques auprès du Centre Francophone de la Langue des Signes
Adresse :
Rue Palais d'Outre-Pont 458
1020 Bruxelles
Tél./Fax :
02 478 14 48
E-mail
cfls@belqacom.net



Culture / Loisirs



MIME ET CLOWN STAGES

Les stages proposés sont accessibles pour les personnes sourdes, malentendantes et entendantes (ayant une connaissance en langue des signes). Les ateliers seront donnés uniquement en langue des signes!

Quand ? (2 week-end)

MIME :
Samedi 1^{er} mai 2004 :
de 10.00 à 12.30 et de 13.30 à 17.00
Dimanche 2 Mai 2004 :
de 10.00 à 12.30 et 13.30 à 16.00

CLOWN :
Samedi 19 juin 2004 :
de 10.00 à 12.30 et de 13.30 à 17.00
Dimanche 20 juin 2004 :
de 10.00 à 12.30 et de 13.30 à 16.00

OU ?
A confirmer

PRIX ?
50 euros par week-end

INTERESSE ?
Courrier :
Cie Imagerie, 38 rue Saxe-Cobourg
1210 Bruxelles
Courriel : imagerie50@hotmail.com

Abonnez-vous à la Newsletter de la FFSB !

Il nous arrive de recevoir d'autres nouvelles mais après la parution de ce trimestriel. Si vous voulez les recevoir par e-mail, nous vous invitons à vous abonner à la Newsletter de la FFSB en introduisant l'adresse internet <http://www.ffsb.be>



Zinneke Parade

LES SOURDS À LA ZINNEKE PARADE

Les personnes sourdes peuvent participer à la Zinneke Parade et aux ateliers de préparation de ce défilé dans les rues de Bruxelles. Celle-ci se devra d'être un moment inouï, unique, de mise en valeur de ce qu'est une ville: ses habitants de toutes cultures, de toutes langues, de toutes races, unis dans leur diversité affirmée et montrée, paradée..

Grâce à cela, la présence de personnes handicapées et sourdes sera assurée au printemps prochain dans les rues de la Capitale de l'Europe. Ce sera un spectacle de toute beauté, d'une énorme qualité artistique accompagné d'une charge symbolique et d'effets à vous couper le souffle.

Mais pour que la Fête soit un réel succès d'envergure, de public et de beauté, Handiplus a besoin de vous: de participants à la parade (quel que soit l'âge où l'origine géographique, que vous soyez une personne sourde ou non), de petites mains pour préparer et finaliser les costumes, les dispositifs techniques. En effet, d'ici au défilé en mai prochain, des ateliers travailleront tous les aspects du défilé (chorégraphies, costumes, scénographie, défilé, peinture, couture, montage des structures métalliques, etc.)

Tous les savoir-faire, toutes les volontés sont les bienvenues. Cela vaut vraiment le coup de prendre part à ce qui risque de marquer les esprits comme les coeurs. Alors, si précisément le coeur vous en dit, participez -quel que soit votre âge ou votre sexe!-, d'autant plus que, lors des ateliers de travail et de préparation, les limites du défilé n'étant pas figées, il peut évoluer en fonction de vos idées ou/et de vos initiatives! Ceux-ci sont organisés au 19 Place Flagey à 1050 Bruxelles {Institut Supérieur d'Architecture de La Cambre, de 13h00 à 17h00 (2 samedis par mois). Nous abordons le mouvement, la voix mais aussi la découverte d'instruments de musique dépassant l'imaginaire.

Venez toutes et tous très nombreux.

Plus de renseignements, contactez Graziella Boggiano
Tél: 016.53.97.23
GSM: 0486.96.08.69
E-mail: boggy@skynet.be



Jean-Louis BRASSIENE

Cœur à Cœur

Dans la vie quotidienne, le parcours d'une personne moins valide peut devenir très rapidement celui du «combattant» de sorte que pour faciliter son autonomie et son intégration en société, un arsenal d'aides techniques sera mis à sa disposition.

Dès que le handicap est d'ordre sensoriel, les solutions apportées seront évidemment orientées vers des dispositifs permettant de compenser le déficit auditif ou visuel.

Ainsi, l'image du malentendant ou de la personne sourde disposant dans son environnement professionnel ou privé d'un système de signalisation visuel, ne présente en soi plus rien d'extraordinaire, celle du handicapé moteur, de l'aveugle accompagné d'un chien d'assistance, également.

Mais qui peut se faire à l'idée d'un chien pour sourds ? Que peut-on espérer d'une telle «aide technique vivante»? Aide technique? Vraiment? Quel mot barbare pour le plus fidèle des compagnons!

Après une période de dressage, le chien pourra réagir avec autant de fiabilité que le plus performant des systèmes de signalisation, l'acuité auditive de cet animal est nettement supérieure à la nôtre.

Dès lors, il réagira par exemple au signal émis par la sonnerie de la porte d'entrée pendant que vous êtes ailleurs, n'étant pas équipé d'un système optique ou vibratoire. Il peut aussi avertir la personne sourde au volant de son véhicule lorsqu'une ambulance approche.

Oh ! C'est vrai, n'oublions pas... Il existe bien sûr des appareils autorisant la signalisation à distance et tout aussi fiables, mais il leur manque cette faculté essentielle permettant de construire des liens susceptibles de briser l'isolement de certains.

Il y a donc bien au-delà du concept assistance technique, une dimension sociale à ne pas négliger.

Il faut savoir également que la plupart des aides techniques bénéficient d'une intervention de l'AWIPH ou du Service bruxellois francophone des personnes handicapées et que les chiens d'aide sont intégrés dans ces modes d'interventions sans distinction.

A titre d'exemple, les services administratifs de la ville de Mouscron évoquent, sans la moindre ambiguïté, une exemption de la taxe pour chien d'aide (notamment pour personnes sourdes et aveugles).

En Belgique francophone, une association s'investit depuis quelques années dans un secteur trop souvent ignoré et qui mériterait probablement plus d'attention auprès de la communauté des personnes sourdes.

Toutes informations peuvent être obtenues auprès de Madame Chantal Leidgens, rue Bruenne 40 - 7502 ESPLECHIN
Tél. : 069 647985
GSM : 0475 849960
chantalcoeuracoer@hotmail.com



Vidéophonie



Depuis quelques semaines déjà, dans le cadre d'une collaboration avec BELGACOM et 5 associations appartenant au monde de la surdité, un vidéophone est installé dans les locaux de la FFSB. Les visiteurs peuvent se présenter (sans rendez-vous) et tester cet appareil. Il peut être également découvert au Centre Comprendre et Parler, l'Escale, Info-Sourds et le CFLS (Centre Francophone de la Langue des Signes).

FFSB & Info-Sourds Bruxelles
Rue Van Eyck 11A boîte 4
1050 Bruxelles
Ouverts le lundi de 10h00 à 18h00 et du mardi au vendredi de 10h00 à 15h00

Autres endroits possédant le vidéophone :

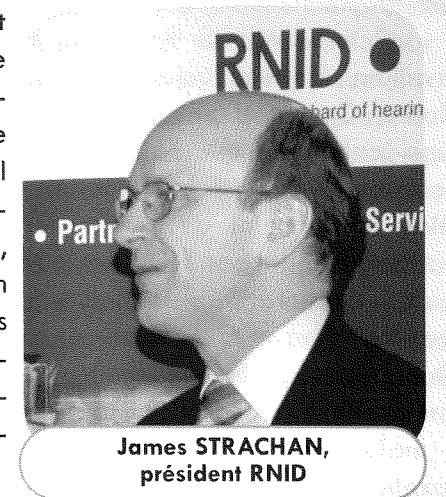
L'Escale
Fax : 02.735.32.20

CFLS
Fax : 02.478.14.48

Centre Comprendre et Parler
Fax : 02.772.62.88

Accessibilité à la Société de l'Information pour les personnes sourdes et malentendantes

Le 25 février 2004, se tenait une conférence dont le thème s'articulait autour des moyens actuels, les perspectives européennes en matière de télécommunication et radio-télédiffusion adaptés à la communauté des personnes sourdes. Parmi les invités on remarquait notamment la présence de Pierre Heinrichs, Directeur ICT de CENELEC, Jørgen Friis, en charge de l'ETSI (Institut Européen pour la Standardisation des Télécommunications) et surtout le Commissaire européen aux Entreprises et Société de l'Information, Monsieur Erkki Liikanen. Il s'agissait d'une initiative de la RNID. Organisation très «British» donc irréprochable. Dans votre prochain SOURNAL, nous vous proposerons de revenir plus en détail sur cette manifestation mais nous tenterons également d'effectuer une projection vers le futur, plus ou moins proche, des nouvelles technologies d'accès à l'information à laquelle toute personne sourde ou malentendante pourra prétendre.



James STRACHAN, président RNID



9 mai 2004

Un match de foot à ne manquer sous aucun prétexte !

Le match de foot aura lieu le dimanche 9 mai à 15h00 au stade Visé. Les bénéficiaires de cette rencontre sportive seront gérés par le Rotary Club de Liège afin d'aider à la formation et à l'enseignement en faveur des personnes sourdes. L'Institut Sainte-Marie de Namur recevra une aide pour ouvrir, en septembre 2004, la classe bilingue (français / langue des signes) de première primaire.

À la fin du match, nous pourrons rencontrer les footballeurs vedettes à la cafétéria.

Cet événement, qui recevra d'ailleurs une couverture médiatique, sert donc à mieux montrer la communauté sourde et ses besoins urgents en matière d'éducation. En cela, le Rotary Club de Liège, avec ses différents partenaires et sponsors, saluent la reconnaissance de la langue des signes en Communauté française et participe à ses répercussions attendues. Il donne en quelque sorte un coup de pouce au destin.



Ce match amical opposera les anciennes vedettes du Standard contre celles du FC Liégeois. L'équipe du Standard sera composée notamment de Preud'homme, Bodart, Gerets, Renkin, Daerden, Delangre, Ernst, Genaux, Tahamata, Wilmots, Vandermissen et Czernia. L'équipe liégeoise comprendra les joueurs ayant participé à la Coupe d'Europe. Elle sera composée de Drouguet, Hubart, Wegria, Habrant, De Sart, Waseige, Quain, Bomans, Houben, Machiels, Quaranta, Ernes, Lecloux, Giusto et Thans.

Un beau destin pour les sourds en matière d'éducation pourra se concrétiser grâce à la solidarité de tous. Ainsi, l'équipe du Sournal vous enjoint chaleureusement à soutenir de tout cœur cette rencontre sportive et amicale.

Le 9 mai à 15h00 au Stade de Visé, situé entre Liège et Maastricht (Pays-Bas).

Prix des places
Enfant (moins de 12 ans) debout : gratuit
Adulte debout : 10 euros
Place assise avec crêpe-party : 25 euros

Infos et réservations
Alain KLINKENBERG
Rue Ernest Malvoz 75 - 4460 GRACE-HOLLOGNE
Tél. : 04.239.70/15
Fax : 04.239.70.14
E-mail : alain.klinkenberg@dumonceau.be





Du côté de l'emploi

Muriel BRUNNEVAL, Muriel PREVOT, Pascale VAN DER BELEN

Vous avez dit «Réseau»?

Pour le SARE (Service d'Aide à la Recherche d'un Emploi) d'Info-Sourds de Bruxelles, le travail en réseau a toujours été une priorité. Ce fut d'ailleurs le sujet d'une conférence que j'ai donné à l'occasion d'une session de sensibilisation sur l'emploi des personnes handicapées organisée par le Conseil consultatif bruxellois. Le titre de mon intervention était «Quel réseau pour l'insertion professionnelle des personnes sourdes et malentendantes en région bruxelloise ?». J'y exposais l'importance du travail en réseau et comment le SARE collaborait avec de nombreux partenaires pour atteindre ses objectifs. Mon propos n'est pas de faire ici un exposé similaire mais de sortir du cadre de la Région bruxelloise pour élargir la réflexion à la Wallonie.

En effet, mon expérience me permet d'affirmer que nous ne pouvons promouvoir l'emploi des personnes sourdes en Belgique sans tenir compte de tous les services et associations qui œuvrent, de près ou de loin, à cet objectif. Cela signifie, bien sûr, les services spécifiques à la surdité mais également ceux

qui s'adressent au «grand public» et/ou aux autres handicaps.

Cette option du travail en réseau a amené le SARE d'Info-Sourds de Bruxelles à créer un service similaire au sein de la FFSB : le SAREW («W» pour Wallonie). Les deux services travaillent en étroite collaboration.



Le SAREW, plus récent et plus «pauvre», doit ses résultats et sa survie à ses partenaires. La mise en commun des ressources, l'échanges des savoirs et le partage des expériences sont les moteurs du service. A titre d'exemple, nous pouvons citer la collaboration avec le service d'accompagnement l'Épée. En effet, une recherche d'emploi ne peut être dissociée de certaines démarches administratives et d'une intégration sociale réussie.

La question devient plus

délicate lorsqu'il s'agit de collaborer avec des services ouverts aux autres handicaps... Certains sourds diront ne pas être concernés... Ils ont à leur décharge une histoire faite de confusions... Il faut également reconnaître que la surdité est un handicap particulier puisqu'il peut être en partie surmonté avec la langue des signes. Mais cela ne devrait pas nous empêcher de nous tourner vers les autres types de handicaps.

Cela m'amène à vous parler d'une nouvelle initiative de la Région wallonne qui mérite que nous y consacrons la seconde partie de cette page réservée à l'emploi. Il s'agit du Réseau Wallon des Réussites, un site Internet favorisant l'emploi des personnes handicapées. Je vous invite à le consulter et j'espère que les demandeurs d'emploi sourds y exposeront leurs compétences.

Pascale van der Belen
Coordinatrice des SARE de Bruxelles et de Wallonie.

Avec le soutien de



contourner pour dépasser ensemble les a priori réciproques.

Au total, le Réseau comprend trois types d'acteurs :

- Le chercheur d'emploi (ou de ressources). Il est le premier moteur de la plate forme. Il peut y chercher des informations, consulter les offres, participer au forum de discussions.
- La personne ressource. Elle définit elle-même les limites de son investissement en précisant ce qu'elle est prête à apporter. Ses ressources peuvent prendre des formes différentes, par exemple : être une personne de référence pour un secteur d'activité, fournir une aide logistique ou offrir un co-voiturage, relayer des offres d'emploi, proposer un accompagnement personnalisé, partager une expérience professionnelle, offrir un sponsoring pour le Réseau.
- L'employeur peut y trouver des informations concernant les aides à l'embauche et poster ses offres d'emploi.

Le site du «Réseau Wallon des Réussites» (<http://www.touspourlemploi.be>) est en ligne depuis ce mois de janvier. Ce réseau de solidarité doit aujourd'hui prendre son envol. Mais seul on ne réussit rien ! Par définition, un réseau se construit en équipe. L'appel est lancé

pour que ce projet s'enracine de façon durable dans le paysage socio-économique de la Wallonie. L'initiative est née au sein du Cabinet du Ministre des Affaires sociales et de la Santé du Gouvernement Wallon, Thierry Detienne. La gestion quotidienne du projet est assurée par l'Asbl Handiplus et accompagnée par un comité de pilotage qui rassemble des représentants du Forem, de l'AWIPH, des syndicats, des employeurs et des associations de promotion de l'emploi pour les personnes handicapées. C'est autour de ce noyau que le Réseau se structure.

Ce Réseau d'échanges et de solidarité pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation de ceux d'entre nous qui vivent le handicap au quotidien ne deviendra une réalité que si nous l'alimentons et le développons ensemble. Rendez-vous sur www.touspourlemploi.be

Contact :
Valérie Pamba, gestionnaire du " Réseau wallon des Réussites "
Asbl Handiplus
Rue Beckers, 117
1040 Bruxelles.
Tél. : 02 / 647 04 50
E-mail : valerie.pamba@touspourlemploi.be

Réseau Wallon des Réussites : " Tous pour l'emploi, l'emploi pour tous ".

Un Réseau pour et avec le chercheur d'emploi handicapé

L'intégration professionnelle des personnes handicapées est un défi aussi difficile que passionnant. En Wallonie, de nombreuses initiatives vont en ce sens. Beaucoup de gens travaillent pour le même objectif mais ne connaissent que fort peu les actions semblables ou complémentaires menées par d'autres.

Pour la personne handicapée à la recherche d'un emploi, la première difficulté est souvent de prendre et de garder confiance en elle. Pour les employeurs poten-

tiels, il est parfois difficile de dépasser les préjugés et d'oser investir sa confiance dans une personne «différente». Les aides financières octroyées par les pouvoirs publics jouent bien entendu un rôle incitatif mais elles ne suffisent pas à entraîner une décision d'embauche.

Le «Réseau Wallon des Réussites», c'est une plate forme Internet qui vise à mettre en contact des chercheurs d'emploi handicapés avec des employeurs et des travailleurs. Le but est de leur permettre de se ren-

Groupe Pression TV

En novembre 2002, notre dossier «Accessibilité des personnes sourdes et malentendantes aux programmes de télévision» a été envoyé à tous les présidents de partis, aux Ministres compétents et aux administrateurs de la RTBF. Suite aux très nombreuses réunions, nous avons reçu le soutien d'un bon nombre de ces personnalités. Force est de constater que la situation n'a guère évolué.

De plus, notre interlocuteur principal pour ce dossier est le Ministre de l'Audiovisuel en Communauté française, à ce propos nous constatons que cette fonction a été remplie par trois personnalités politiques différentes en moins d'un an. A chaque nouvel interlocuteur, nous sommes obligés de recommencer le travail (dossiers, réunion,...). Au moment où nous écrivons ces lignes, une réunion va être organisée fin mars

avec le nouveau Ministre de l'Audiovisuel, Monsieur Olivier CHASTEL. Nous espérons enfin obtenir des résultats concrets.

La FFSB et Télé Bruxelles ont fait une demande conjointe en vue d'obtenir un subside pour l'interprétation en langue des signes du journal. C'est avec joie que nous vous annonçons que la première partie de l'Autre Journal sur Télé-Bruxelles, déjà sous-titrée, va très prochainement être interprétée en langue des signes et sera diffusée tous les soirs (V. Site FFSB : www.ffsb.be).

Nous remercions Télé Bruxelles pour cette initiative ainsi que le Cabinet du Ministre de l'Audiovisuel pour l'octroi de cette subvention.

Petit résumé de nos principales revendications :
-La rediffusion du journal télévisé de la RTBF sur LA 2 avec traduc-

tion gestuelle diffusée quotidiennement en début de soirée et à heure fixe.

- La diffusion le jour même en fin de journée de l'émission les Niouzz avec traduction gestuelle.
- Une augmentation d'émissions télévisées sous-titrées à l'attention des personnes sourdes et malentendantes
- Une augmentation d'émissions télévisées interprétées en langue des signes.
- La diffusion d'un programme destiné aux personnes sourdes et malentendantes.

Vous êtes sourds, malentendants ou entendants, vous avez envie de participer activement à l'amélioration de l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes aux programmes de télévision. Le Groupe TV Pression est impatient de vous accueillir.



Ateliers d'informations

Comme annoncé dans le précédent Sournal, le SARE (Service d'Aide à la Recherche d'un Emploi) démarre un nouveau projet en 2004. L'asbl Info-Sourds de Bruxelles vous présente le projet d'éducation civique que nous avons renommé «Atelier d'informations».

Pourquoi des ateliers d'informations ?

Le premier objectif de ce projet est de répondre aux questions des droits et des devoirs de la vie quotidienne des personnes sourdes.

Les différents services et professionnels de la surdité constatent le même problème : beaucoup de personnes sourdes ne savent pas toujours où s'adresser pour un tel problème. Ou encore ne savent pas ce qu'elles doivent faire avec les différents papiers que l'administration belge nous impose.

Prenons un exemple concret : quand vous vous rendez en consultation chez un médecin, celui-ci vous remet un document appelé «Attestation de soins donnés» (long papier de couleur).

Que faire ? Il faut remettre ce papier à la mutuelle (soit au guichet soit par courrier) afin d'être remboursé en partie. La validité de ce document : 2 ans !

Nous avons constaté que plusieurs personnes gardaient ces documents sans connaître leur valeur et leur utilité.

Par conséquent, les services d'Info-Sourds de Bruxelles ont décidé de mettre sur pied des ateliers d'informations pour le public sourd afin de favoriser son autonomie et d'avoir une meilleure connaissance de ses devoirs et ses droits.

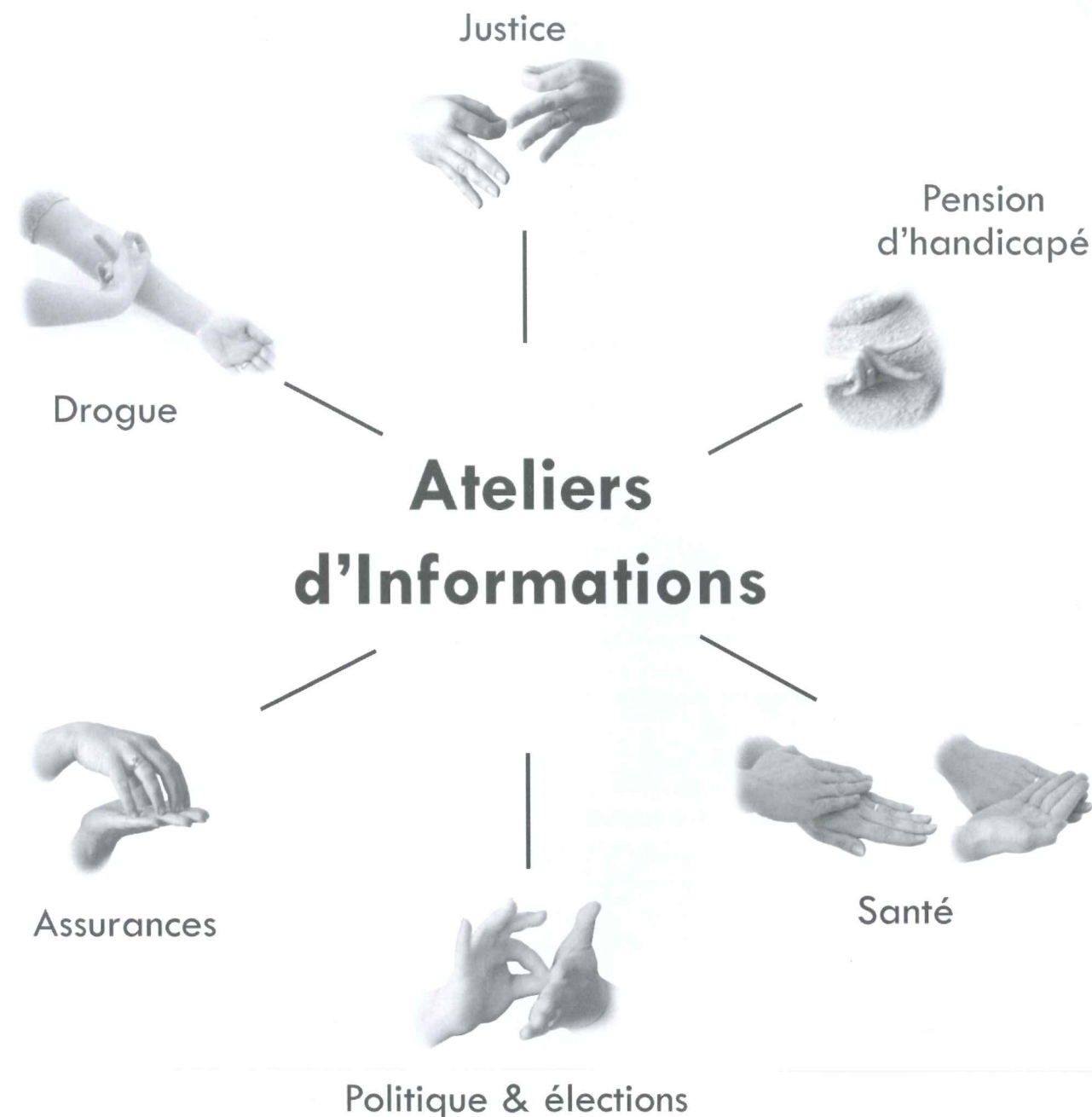
Ce projet est mis en place grâce au soutien financier de Bruxelles Formation et à la collaboration de l'asbl Alpha-Signes.

Intéressé(e) ? Contactez :

 Muriel PREVOT
Fax : 02/644.68.91
muriel.prevot@skynet.be

 Frédérique VAN EVELGHEM
Tél/Fax : 02/644.68.87
Frederique.vanevelghem@skynet.be

 Muriel BRUNNEVAL
Tél : 02/644.68.90
Muriel.brunneval@skynet.be



Les ateliers sont gratuits et proposés en journée ou en soirée.

Les ateliers de la journée, le mercredi de 13h30 à 16h30, se feront chez Alpha-Signes : Rue Piers 48 - 1080 Bruxelles - Métro : Etangs Noirs .

Les ateliers du soir, le mardi de 17h30 à 20h30, se feront chez Info-Sourds de Bruxelles : Rue Van Eyck, 11A/4 - 1050 Bruxelles - Bus 38 & 60 et Tram 93 & 94.

Des professionnels invités aborderont des thèmes variés. Des visites d'institutions seront organisées avec interprétation en langue des signes.

Un dialogue de «sourds»

Pour clôturer l'Année européenne des personnes handicapées, la pièce de théâtre de Nathalie SAR-RAUTE «Pour un oui ou pour un non» était à l'affiche au Forum de Liège les 22 et 23 décembre.

Thierry Detienne, Ministre des Affaires sociales et de la Santé (Région wallonne) et l'association Ecole et Surdité ont invité les comédiens français - deux sourdes et deux entendants - à montrer que l'association du verbal au geste n'est pas la moindre des gageures. Ecole et Surdité s'évertue d'ailleurs à concrétiser son projet de bilinguisme (langue des signes / français) au sein de l'Institut Sainte-Marie (Namur).

Au terme de la représentation, un drink était prévu. Les différents spectateurs pouvaient ainsi rencontrer les différents comédiens et leur exprimer des félicitations ou des marques de sympathie. Nous ne comptons pas les nombreuses petites bousculades pour décrocher un autographe d'Emmanuelle LABORIT voire se faire photographier à ses côtés.

Que racontait la pièce ?

Chantal LIENNEL et Emmanuelle LABORIT incarnent respectivement H.1 et H.2, «H» comme «Humain». Elles étaient amies et elles ne le semblent plus. Comment expliquer cette rupture lorsque H.1 et H.2 pensent n'avoir fait aucun faux pas? Chantal est la première à briser le silence et signe : «Écoute, je voulais te demander, c'est un peu pour ça que je suis venue... je voudrais

savoir... que s'est-il passé ? Qu'est-ce que tu as contre moi ?» Débute alors un dialogue de «sourds».

Derrière ces femmes aux vêtements clairs, leurs doubles entendants vêtus de noir les suivent : Aristide LEGRAND pour Emmanuelle et Antoine DE LA MORINERIE pour Chantal. Ils veillent à utiliser le moins possible leurs mains. Ils ne sont en fait que les hommes de l'ombre, les témoins, les porte-parole, les confidents et les défenseurs de leur propre partenaire. Au duel gestuel se juxtapose ainsi le combat verbal. Le jeu de chaque comédien constitue ce formidable orchestre mariant le signe au verbe.

Emmanuelle ne veut pas avouer ce qui a provoqué la rupture d'une amitié pourtant si longue. Elle argue que Chantal n'est pas en mesure d'en comprendre toutes les raisons. Cette dernière la presse de questions et ne reçoit que quelques bribes opaques de réponse. Petit à petit, à force de décortiquer et de rendre explicites les non-dits, la confrontation fait émerger l'indicible vérité. Le spectateur serait tenté de se poser cette question : sur quoi se reposait réellement leur amitié ? Sur un oui ou sur un non ?

Th.B.

'Bruxeller' en langue des signes

Sur l'initiative d'Isabelle SIMONIS, Secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées, le concert gratuit en hommage à Jacques fut entièrement interprété en langue des signes à l'Ancienne Belgique.

Devant un public d'environ 1500 personnes, les grandes voix de la chanson belges ont interprété les 22 chansons de Brel. Ainsi Maurane, Philippe LAFONTAINE, Curt CLOSE et An PIERLÉ étaient accompagnés des 48 musiciens de l'Euro Symphonic Orchestra. Les images d'archives retraçant l'univers de Jacques Brel couronnaient la scène.

À l'instar du ministre Thierry DETIENNE (voir ci-dessus), ce concert à l'Ancienne Belgique fut organisé en guise de clôture de l'Année européenne des Personnes handicapées. Hormis l'accès facilité pour les handicapés moteur, les sourds ont pu pleinement comprendre les chansons. En effet, Evelyne DEVUYST, Maïté JAMART, Michael HENIN et Anne-Marie WAUQUAIRE assuraient la traduction en langue des signes. Leur tâche n'était pas d'ailleurs des plus faciles ; mais peut-être pas des plus désagréables car ils ont pu coordonner leurs gestes avec les paroles des chanteurs lors des multiples répétitions. Il a fallu même imaginer de nouveaux signes comme celui pour le verbe «bruxeller». Michael HENIN a intelligemment signé «Bruxelles» suivi de «(jeu, loisir)».

De nombreuses personnes (même des chaisards) se sont vues refuser l'entrée car la salle était pleine à craquer. Madame SIMONIS présente d'ailleurs ses excuses pour ces désagréments et réfléchit à une façon de dédommager ceux qui n'ont pas pu assister au spectacle.



Les sourds, quant à eux, mettent aussi leur bémol. Lors de l'ouverture du spectacle, la Secrétaire d'Etat nous met en garde contre la discrimination contre les différents handicaps. Toutefois, elle n'a pas abordé la discrimination envers les sourds et malentendants. A la fin du concert, Michel RIVEZ, administrateur à la FFSB, s'est empressé de lui faire remarquer ce point.

Malgré ces deux «fausses notes», nous retiendrons que cette manière de clôturer de l'Année européenne des Personnes handicapées est des plus originales et ambitieuses. SIMONIS espère que les autres salles de spectacles réfléchiront sérieusement à devenir plus accessibles pour les handicapés, les sourds et les malentendants. Notre regard positif vis-à-vis de ces derniers ne doit pas s'arrêter au 31 décembre 2003.

Th.B.



Hamois

Revue de presse

Lydia LALLEMAND

Le rêve d'Angélique

Vlan - Ciney - Dinant - 25/2/2004

Angélique Verstraete habite Emptinne, elle a 18 ans. C'est une jolie jeune fille qui a de qui tenir. Sa maman est originaire de l'île Maurice (de Maurice, dot-on là-bas). Toutes deux ont les yeux qui pétillent. Angélique est sourde et muette mais ce handicap ne semble pas beaucoup la gêner dans ses rêves. Elle en nourrit un plus particulièrement : celui de devenir Miss Belgique francophone. Dès qu'on aborde le sujet, un dialogue rapide malgré qu'il soit fait de gestes s'engage avec sa maman.

Angélique est coquette, elle aime les beaux vêtements, elle aime aussi se maquiller. Les défilés à la Tv l'attirent toujours très fort.

C'est la rencontre avec un responsable de l'organisation du concours de Miss Belgique francophone lors du salon Pour Elle, chez Ciney Expo qui l'a poussé à s'inscrire comme candidate à ce concours. La lauréate aura le privilège de devenir, pour un an, ambassadrice de l'OMS (organisation mondiale de la santé) dans sa lutte contre le Sida. Le Ministre Detienne a accepté de parrainer Angélique et les Ateliers du Monceau, à Grâce-Hollogne, un atelier qui travaille principalement avec des personnes sourdes est son principal sponsor.

Elles étaient septante au départ, elles sont trente à

affronter les éliminatoires au terme de celles-ci, elles seront encore vingt auxquelles on ajoutera deux réserves. A vingt-deux donc, elles participeront à un week-end sportif à Vielsalm et à Pâques à un voyage au Maroc. Et, le 22 mai, ce sera le grand jour. Angélique est confiante, elle sait qu'en 1986, une demoiselle sourde comme elle a été élue aux USA. Ce serait la reconnaissance de sa volonté d'aller au-delà de son handicap.

Pour une bonne cause. Et pour aussi donner confiance à d'autres jeunes handicapés eux aussi.

En attendant, Angélique suit ses cours en 5^e année d'humanité à l'IRSA, à Bruxelles, en option peinture et dessin. Son autre rêve : travailler dans le secteur de la publicité. Elle hérite aussi ses animaux domestiques et elle pratique régulièrement le vélo et le tennis.

Angélique est confiante pour le concours. Il est vrai que les jurés ne devraient pas résister à sa beauté qui n'est pas du tout artificielle mais naturelle. A Maurice, où elle retourne régulièrement, on serait fier d'elle.

Et si elle n'est pas Miss Belgique francophone ? Elle ne baissera pas les bras, elle aime participer à ce genre de concours. C'est une belle expérience, dit-elle.



Photo de Vers l'Avenir

David Duding vole au secours des malentendants

Le Soir, édition du Hainaut, 6/1/2004

Face aux situations de crise, il suffit souvent de composer les numéros de téléphone d'urgence 100 ou 101 pour appeler les secours. Pour le commun des mortels, ce geste est relativement simple. Pour d'autres, comme les sourds et malentendants, cela peut véritablement relever du parcours du combattant. Pas question d'utiliser le téléphone. Difficile aussi de communiquer avec les secouristes. Bref, l'impatience... Pas vraiment car maintenant il y a David Duding inspecteur de proximité de la police locale de la zone Brunau (Fleurus, Pont-à-Celles, Les Bons Vilers)

Où en est le sous-titrage pour les sourds à la télévision ?

Vers l'Avenir 26/1/2004

Le film en V.O. est sous-titré mais pas spécifiquement pour les sourds. Le télétritrage n'est disponible que pour trois émissions par semaine.

A la découverte du monde du silence

Vers l'Avenir, 31/1/2004

L'ASBL Surdimobil a installé un Lchapiteau sur le parking de l'AD Delhaize. Un parcours découverte sensibilise la population à la surdité.

Namur Bébé et bambins sourds bouquent

Vers l'Avenir, édition Namur, 17/2/2004

Une fois par mois, des histoires sont racontées aux enfants sourds et malentendants. L'activité ne manque pas de séduire petits et grands.

Tous ces articles peuvent être consultés au CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LA SURDITÉ (C.I.D.S.)

Ce service a été créé grâce à l'initiative de la FFSB avec le soutien du service C.I.S. de l'IRSA, centre de services



Rue Van Eyck 11a Boîte 4
1050 BRUXELLES
Tél.: 02 644 69 01
(M^{me} L. Lallemand)
Fax : 02 644 68 44
E-mail : cids@ffsb.be

Ouvert les lundis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h30 -de 14h00 à 16h30
Dernier samedi du mois de 14h à 16h30
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS !



Echos

Association Belge des Interprètes en Langue des Signes (ABILS)

Un nouveau Conseil d'Administration a été élu :
Présidente : Bénédicte ROBERFROID
Trésorière : Isabelle HULIN
Secrétaire : Sylvie GILBERT
Administratrice : Laurence BEER

ABILS a pour but de professionnaliser les interprètes en langue des signes travaillant en Communauté française par des formations continuées et/ou ponctuelles et par des journées d'échanges. ABILS

est l'organe de représentation des interprètes dans les divers lieux où ils sont impliqués.

Déménagement

Le Service d'Accompagnement pour Personnes Handicapées en Milieu Ouvert (SAHMO) a déménagé depuis fin janvier. L'adresse provisoire est rue Zénobe Gramme, 16 à 6700 Arlon.
Fax.: 063.22.93.69

Télévision

Le journal télévisé de 13h sur France 2 est désormais sous-titré.



Annonces Courrier

Assemblée générale

Le 17 avril l'Assemblée générale de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique se déroulera à Liège. L'accueil est prévu à 9h et le début de l'assemblée à 9h30.

Thèmes de l'après-midi:
« Notre engagement politique de citoyen »
« Quel avenir pour les jeunes sourds »

Lieu de l'Assemblée générale:
Rue Waleffe 2 à 4020 Liège
Infos:
Tél.: 02.644.69.01
Fax: 02.644.68.44
E-mail: infos@ffsb.be

Anciennes de l'IRSA

Danièle PERZYNA est à la recherche des anciennes élèves qui ont fréquenté l'Institut Royal des Sourds et Aveugles (Uccle) jusqu'en 1980. Si vous faites partie de ces personnes, faites-vous connaître par e-mail à l'adresse daniele.perzyna@skynet.be ou par fax au numéro

064.22.26.66.

ou Martine FRAITURE par e-mail infos@ffsb.be et par fax au 02.644.68.44

CEFORSO

Ca fait la troisième année que le CEFORSO A REPRIS SANS INTERRUPTION (Cours d'Informatique, Cours de Français, Cours de Lecture Labiale). Un autre module vient de s'ajouter : Cours de langues des signes. Ceux qui sont intéressés peuvent s'inscrire soit par fax au n° 04/344.10.06 ; par téléphone au n° 04/341.39.96 ; ou par e-mail : SURCite@skynet.be. Les cours sont gratuits.

Tous les mardis : Cours d'informatique + internet de 17h30 à 21h

Tous les mardis : Cours de langues des signes de 17h à 21h

Tous les mercredis : Cours de français de 13h30 à 15h (niveau moyen)

de 15h à 16h30 (niveau débutant)

Tous les samedis : Cours de lecture labiale de 9h30 à 11h (niveau débutant)

de 11h à 13 h (niveau moyen)

Une lectrice nous écrit...

À chacun son langage

Lorsque l'audition fait défaut, lorsque les mots ne sortent pas par la bouche, lorsque les idées sont là dans votre tête mais que le son ne vient pas, lorsque tu voudras montrer ce dont tu es capable mais qu'on ne fait pas attention à toi et que l'injustice et l'incompréhension ne font plus qu'un, lorsqu'on te considère comme une bête curieuse, tout simplement parce que tu as des difficultés d'expression, lorsque tu auras enfin les moyens appropriés pour communiquer, alors, tu verras, ils seront tous étonnés et ils n'en reviendront pas !

Lorsque tu parleras avec les mains, ils seront bouche bée et ne comprendront pas. Lorsque tu leur feras comprendre que tu es un être humain à part entière, alors naîtra peut-être l'amitié et disparaîtront définitivement la haine, le mépris, l'intolérance et l'indifférence.

Karin Bastin

Carte Membre de la FFSB

FFSB

2003

Sourd - Malentendant



Nom : ADNET

Prénom : Thierry

N° FXXXX

Cette carte atteste officiellement de votre qualité de sourd ou de malentendant ; elle fait foi auprès des autorités dans votre vie quotidienne pour justifier de vos particularités de communication.

Avec la Carte Membre, vous soutenez :

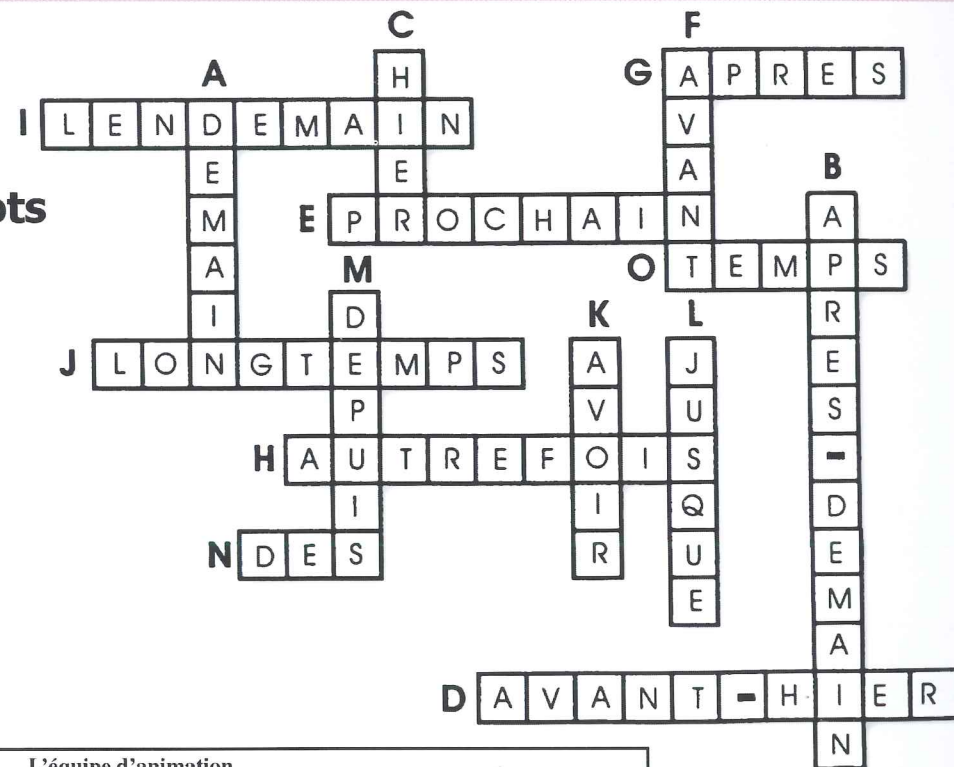
- La défense des droits des sourds francophones (plus de sous-titrages à la TV, plus d'interventions du Fonds Bruxellois ou de l'AWIPH, plus d'interprétation en Langue des Signes, de nouveaux moyens de communication...).

Elle vous donne droit à :

- La location gratuite sur les livres, vidéos, ... du CIDS
- La réduction pour les SMS et abonnement chez Mobistar (projet Deafcom)

Vous voulez recevoir la Carte Membre de la FFSB : Vous pouvez demander le formulaire à Mr Thierry Adnet (Animateur).
Fax : 02/644.68.44
Courriel : infos@ffsb.be
Sur notre site : www.ffsb.be (Rubrique la fédération + la carte FFSB)

Solution des mots croisés n°63



L'équipe d'animation

«SIGNES DE FOI»

pour les personnes sourdes et malentendantes de Bruxelles et environs organise

ATELIER DE SIGNES RELIGIEUX

(Textes et chants pour célébrations Eucharistiques)
à la Cure de la Sainte-Famille, 2 place de la Sainte-Famille à Woluwe Saint-Lambert (voir dates sur internet ou télétex te p. 755)

TOUS LES DEUXIEMES DIMANCHES DU MOIS à 9h30

messe à la Sainte-Famille, à Woluwe-Saint-Lambert

Traduction en langue des signes assurée de toutes nos activités, boucle magnétique pour personnes portant un appareil auditif.

POUR INFORMATIONS - SEMAINE SAINTE ET FETE DE PAQUES,

8, 9 ET 10 AVRIL 2004

(voir sur internet ou télétex te p. 755)

Pour tous renseignements : signesdefoi@belgique.com

Tel et fax 02 772 71 08

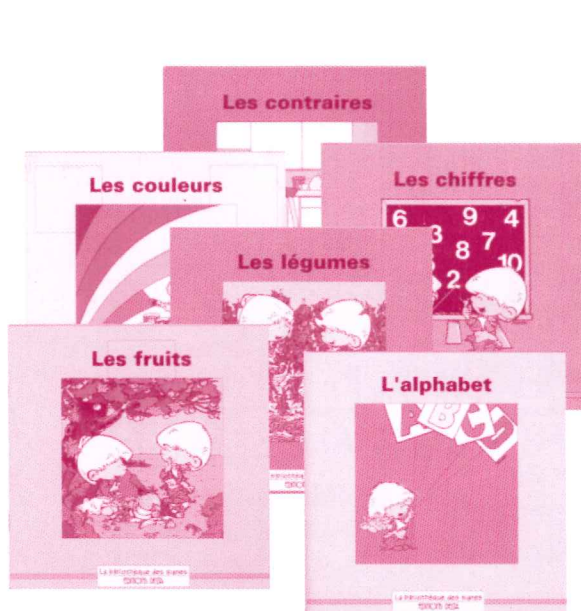
<http://www.signesdefoi.bravepages.com>

ou télétex te : 755

Le Centre Francophone de la Langue des Signes

VOUS PROPOSE DES

RÉDUCTIONS de PÂQUES



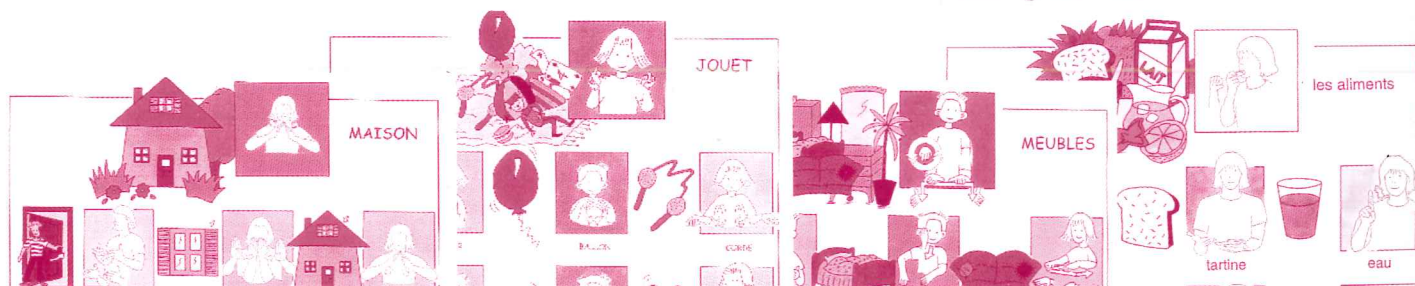
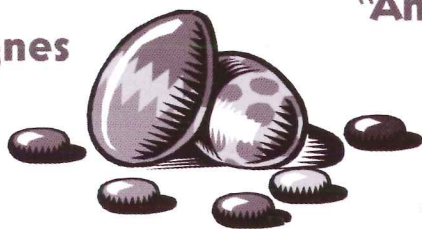
Les six volumes de
la bibliothèque des signes

~~38,25 €~~
25 €



Les deux volumes
"Animaux domestiques
et tropicaux"

~~5 €~~
2,50 €



La série de quatre affiches thématiques A3

Plastifiées : ~~13,20 €~~ **11 €** Non-plastifiées : ~~8 €~~ **6 €**

Offre valable du 1 au 30 avril 2004



Rue des Palais Outre-ponts, 458 - 1020 Bruxelles - Compte : 310-0538530-72

Tel + Fax : 02/478.14.48 cfls@belgacom.net